L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier français

Jeudi 15 octobre 2026 - n° 1511 - 1,70€ - S - www.lhebdo17.com

l'info locale en un clic

DEVINEZ QUI EST LE MOINS CHER À SURGÈRES.

Réponse ici



La Poste : plusieurs bureaux et agences pourraient fermer



© Simon Moreau

En raison des baisses du volume de courrier et de la fréquentation des guichets, des bureaux et agences postales se retrouvent menacés en Charente-Maritime. Des élus et collectifs d'usagers, opposés à ces fermetures, tentent de faire naître une mobilisation dans le département. Page 4

CHAMBON p. 6



© Simon Moreau

Un créateur de jeux dévoile son univers

SURGÈRES p. 5

L'hypermarché Leclerc touché par la cyberattaque

AUNIS ATLANTIQUE p. 15

La collecte des ordures ménagères va-t-elle coûter plus cher ?

SPORTS p. 22

Haltérophilie : la belle saison de l'Angérien Emmanuel Chevillot



Grève des pompiers : une mobilisation nationale pour porter les problèmes locaux

La grève administrative des sapeurs-pompiers et de l'ensemble de leur personnel se poursuit. Dans l'attente de changement, plusieurs acteurs de Charente-Maritime exposent les raisons de leur colère.



Pour assurer la continuité des services de secours, les sapeurs-pompiers inscrivent leurs revendications directement sur les camions. - © SDIS 17

Un message symbolique. Femmes et hommes du camion rouge et toutes les équipes annexes des centres de secours sont en grève. En raison de l'urgence de leur mission, celle-ci est avant tout symbolique. L'ensemble du personnel professionnel et volontaire demande davantage de moyens financiers et humains pour répondre aux diverses urgences, en particulier après de nombreux épisodes de grands feux, tout en continuant d'assurer leur travail.

La sonnette d'alarme déjà tirée au printemps

La grève a débuté le 8 septembre dernier, à la suite d'un premier appel de crise en août, pour une durée d'environ six semaines. Depuis cette date, de nombreux camions arborent des messages de revendication à travers lesquels les soldats du feu plaident leur cause. Le mouvement est récemment monté d'un cran avec l'arrivée de sapeurs-pompiers, de représentants des syndicats et du personnel administratif à Paris le 28 septembre. Ils ont également pris part à la manifestation nationale des fonctionnaires le lendemain.

« *Aujourd'hui, la situation dans le département n'est pas beaucoup différente des autres départements de France*, débute Jean-Charles Benoist, président du syndicat autonome des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs de la Charente-Maritime (SA SPP-PATS 17). *Il faudrait qu'on adapte les moyens aux risques et pas les personnels au manque de moyens.* »

En 2025, le département comptait 68 centres de secours, 467 sapeurs-pompiers professionnels, 2 200 sapeurs-pompiers volontaires et 147 agents administratifs. Mais face aux nouveaux besoins, notamment liés aux risques plus élevés d'incendie, les services ne peuvent pas suivre. « *On avait déjà tiré la sonnette d'alarme au printemps. On avait rencontré la présidente du Département afin d'évoquer les difficultés, ne serait-ce que sur le budget de l'année 2026 qu'on ne pourrait pas clôturer.* »

Stéphane Villain, président du SDIS 17 et vice-président du Département, partage également ce constat : « *La charge pèse grandement sur les Départements, il faudrait également la répartir avec l'État. Les pompiers sont demandeurs.* » Il espère que des moyens pourront se débloquer. Plusieurs démarches ont déjà été entreprises dans ce sens. Notamment en avril 2024 avec le « Beauvau de la Sécurité civile ». Le ministère de l'Intérieur avait alors organisé une grande concertation nationale pour repenser en profondeur le modèle français de sécurité civile. Jugée « *peu satisfaisante* », elle n'a pas abouti. Les négociations prennent aujourd'hui une autre ampleur et se généralisent sur le territoire.

Pour espérer un changement, Stéphane Villain compte sur la population. Ce soutien peut, espérons-le, peser sur les décisions de l'État. « *Après le Covid, on parlait beaucoup des infirmières. Après les incendies, on parle des pompiers* », déclare-t-il.

> *“Au détriment de la sécurité”*

Dans cette même idée, Jean-Charles Benoist cherche à rendre sa cause encore plus visible. Un appel au rassemblement a été lancé mardi 6 octobre devant la Maison de la Charente-Maritime. Dans un communiqué de presse signé par le SA SPP-PATS 17, FO SIS 17 et la CGT SDIS 17, les syndiqués demandent aux personnels des centres de secours une prise de conscience de la situation et appellent à continuer la mobilisation : « *Quand le président se targue d'avoir obtenu une augmentation de 2 % sur les budgets du SDIS, le conseil départemental les reprend sur une autre ligne budgétaire !* » Selon eux, dans le même temps, « *le conseil départemental fait le choix délibéré et décomplexé de ne pas augmenter ses dotations en faveur du SDIS.* » Pour le corps des services de secours, ces choix budgétaires sont opérés « *au détriment de la sécurité des habitants de notre territoire* ». Affaire à suivre.

Charlotte Di Lelio

LE DESSIN DE NICOLAS



Ménage : les produits parfumés polluent aussi l'air intérieur


Les terpènes présents dans les parfums d'agrumes peuvent pénétrer profondément dans les poumons et provoquer une irritation et une inflammation - © *Shutterstock*

Les produits d'entretien parfumés peuvent générer des milliards de nanoparticules en quelques minutes. Des chercheurs de l'université Purdue (États-Unis) ont observé ce phénomène lors de tests réalisés dans une maison modèle. Les terpènes présents dans les parfums d'agrumes, de pin, de thym ou de lavande réagissent avec l'ozone de l'air intérieur et forment des particules ultrafines, mesurant parfois seulement 1 à 30 nanomètres. Ces particules peuvent pénétrer profondément dans les poumons et provoquer une irritation et une inflammation. Selon les chercheurs, la dose inhalée lors du nettoyage peut atteindre un niveau comparable à celle liée aux émissions du trafic routier. Pas question pour autant d'arrêter de faire le ménage : mieux vaut privilégier les produits peu ou pas parfumés et bien aérer pendant et après leur utilisation

destinationsanté
Agence de presse

En Aunis, des lièvres victimes de la myxomatose de souche espagnole

Depuis la fin du mois de juillet, une forte mortalité de lièvres a été recensée sur la commune de Charron et alentour.



Selon certains chasseurs, la maladie aurait pu être véhiculée de territoire en territoire par de simples moustiques, très présents cette année - © *Archives L'Hebdo 17*

« *Nous avons prévenu la Fédération départementale de chasse. Ils nous ont dit de surveiller cela de très près* », explique Jérémy Dufourd à propos d'une épidémie de myxomatose de souche espagnole qui infecte les lièvres. Selon le président de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Charron, le phénomène toucherait d'autres communes comme Esnandes, Villedoux, Andilly et Marans, voire au-delà : « *Jeudi 1er octobre, nous avons réuni 18 ACCA, ainsi que des vétérinaires de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des représentants de la Fédération départementale de chasse.* »

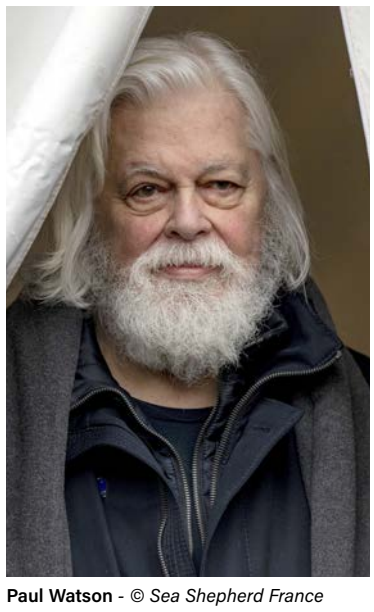
Les dépouilles de deux lièvres ont été prélevées par l'ACCA de Charron et envoyées pour analyses. Elles ont été remises à des techniciens. Les animaux pourraient être porteurs de la myxomatose de souche espagnole : « *En quatre jours, les lièvres sont foudroyés. La maladie met leur système immunitaire à plat.* » La maladie est réapparue en Espagne en 2018 et 2022.

Sur la commune de Charron, la chasse aux lièvres n'est ouverte qu'entre le 25 octobre et le 1er novembre. L'ACCA locale a décidé de la fermer. La fédération de chasse autorise le prélèvement d'un lièvre par chasseur et par jour de chasse. « *En 2025, nous avions 90 chasseurs à l'ACCA et 80 lièvres ont été prélevés* », poursuit Jérémy Dufourd. Mais depuis quelques semaines, le constat est là : « *Nous avons récupéré 45 lièvres morts. Cela correspond à la moitié de notre autorisation de prélèvement annuel.* »

Une décision collective d'interdiction de la chasse au lièvre sur les communes impactées par la myxomatose de souche espagnole pourrait intervenir dans les jours à venir. La question se pose du déplacement de la maladie sur des communes éloignées les unes des autres, alors que le lièvre se sédentarise sur son territoire. Jérémy Dufourd évoque l'hypothèse du transport de la maladie par les moustiques. En attendant, il préconise de ne pas toucher aux animaux morts et de prévenir les ACCA.

Yannick Picard (CLP)

Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd, de passage à Rochefort



Paul Watson - © *Sea Shepherd France*

Du jeudi 15 au dimanche 18 octobre se tient la 1re édition des Rencontres de Rochefort organisée par le Centre International de la Mer (CIM) - La Corderie Royale. Une centaine d'acteurs « pionniers » tenteront de définir les contours d'un rendez-vous amené à se pérenniser. Au programme, quatre jours de tables rondes, de rencontres, de films, d'ateliers, de balades, d'expositions et de moments conviviaux autour de la relation entre la terre et la mer. En 2050, sur les 10 milliards d'habitants qui vivront sur la planète, près des trois quarts résideront à moins de 75 km d'un littoral.

L'un des temps forts sera la venue de Paul Watson, fondateur de l'ONG Sea Shepherd, au cinéma Apollo 8, samedi 17 octobre de 20h à 22h (complet). Connu pour son engagement dans la défense des océans, l'officier de marine échangera avec l'académicien Erik Orsenna, amoureux de Rochefort depuis plus de 35 ans, qui se bat pour que les fleuves obtiennent une personnalité juridique. Cette discussion sera animée par Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur de France pour l'Océan et les Pôles, président du CIM - La Corderie Royale. Les Rencontres de Rochefort proposeront aussi plusieurs débats sur des sujets ô combien d'actualité : « Un estuaire, comment ça marche ? », « Trop d'eau ou pas assez ? », « Vivre au bord de l'eau : comment s'adapter demain ? », « Quelle gouvernance collective pour préserver nos bien communs ? ».

Entrée libre. Programme : www.corderie-royale.com/conferences-et-rencontres/les-rencontres-de-rochefort-2026/

Offre d'abonnement PARRAINAGE !
AU JOURNAL
papier + internet
Pour VOUS
Pour un PROCHE
Soit les 2 abonnements intégraux d'1 an
à 94 € au lieu de 150 €
Cette offre comprend pour chacun :
L'édition numérique dès 19h le mercredi dans vos espaces Abonné
+ Les articles en illimité sur lhebdo17.fr
+ Le journal livré chaque semaine
MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES : tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement
PARRAIN Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....
FILLEUL Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....
Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Hebdo de Charente-Maritime dans une enveloppe NON AFFRANCHIE :
Groupe Courrier Français - Service Abonnement
L'Hebdo de Charente-Maritime - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX
Offre valable pour tout nouvel abonnement, jusqu'au 31 décembre 2026
Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier

Des fermetures qui ne passent pas comme une lettre à La Poste

SOCIÉTÉ. Plusieurs bureaux et agences postales se retrouvent menacés en Charente-Maritime. Face à ces annonces qui suscitent l'inquiétude, élus et usagers se mobilisent au nom de la défense du service public.

Le courrier ne fait plus recette, et La Poste ne cache pas qu'il ne figure plus au centre de sa stratégie. En juillet dernier, l'entreprise, détenue à 66 % par la Caisse des dépôts et à 34 % par l'État français, a présenté son plan « Réussir ensemble - Ambitions 2031 ». Objectif : atteindre les 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires (contre 25 milliards d'euros en 2025) d'ici cinq ans, en s'appuyant sur ses principaux atouts : les colis (qui représentent 54 % du chiffre d'affaires actuel), la banque et l'assurance.

Le groupe envisage de devenir « *le numéro 2 européen de la livraison hors domicile* », et annonce des investissements massifs (10 milliards d'euros) pour « *moderniser ses outils industriels et ses infrastructures numériques* ». À l'inverse, l'effondrement du volume de plis (18 milliards en 2008 contre 5 milliards en 2025), qui devrait se poursuivre d'ici 2031 (3 milliards envisagés) nécessite, selon les décideurs, de « *sortir de la logique de présence systématique* » et de faire évoluer « *son réseau de bureaux en privilégiant la mutualisation et les partenariats avec les services publics et les commerçants* ». Par ailleurs, La Poste fait état, sur le plan national, d'une baisse générale du trafic quotidien dans les bureaux de Poste, passé de 2 millions de clients en 2008 à 741.000 en 2024.



Longtemps menacé, le bureau de poste de Périgny, objet d'une longue mobilisation, est toujours actif - © *Archives L'Hebdo 17*

La fréquentation en cause

Conséquence : de nombreuses fermetures sont annoncées partout en France. La Charente-Maritime n'échappe pas à la règle. Dans l'agglomération rochelaise, plusieurs bureaux de poste pourraient ainsi disparaître à La Rochelle (rue de Mulhouse - Cap Ouest, Port-Neuf et Villeneuve-les-Salines), Aytré et Saint-Xandre. En cause : une fréquentation jugée insuffisante, ainsi que l'évolution des modes de vie et de consommation. « *En moyenne, nous enregistrons une baisse de 49 % pour les bureaux de La Rochelle, et de 65 % pour celui de Saint-Xandre* », affirme la direction régionale de La Poste. Même constat pour les agences postales communales de Migré, dans les Vals de Saintonge, ou encore Saint-Pierre-la-Noue et Saint-Saturnin-du-Bois, en Aunis Sud, avec des chutes de fréquentation respectivement estimées à 25 % et 40 %. Pour l'heure, aucune fermeture n'est effective. Des discussions sont en cours entre La Poste et les élus des communes concernées.

Ces annonces ont néanmoins suscité de vives réactions, à commencer par celle du Collectif de défense des usagers des services publics de proximité 17 (CUSPP 17). « *Tout cela s'inscrit dans la continuité de la politique gouvernementale menée depuis 20 ans. La Poste n'est plus un service public, mais une société privée avec des missions de services publics qui s'inscrit dans une logique de rentabilité, alors qu'elle bénéficie d'aides de l'État et dégage des bénéfices* », déplore José Da Cunha, son président. S'il ne conteste pas la nécessité de procéder à des adaptations liées aux changements des modes d'usages, le militant s'inquiète des inégalités pouvant être générées par de telles décisions. « *Lorsqu'il n'y a plus d'agences ou de bureaux, les démarches doivent être effectuées via l'espace numérique, et tout le monde n'y a pas accès* », rappelle-t-il. Un constat partagé par la section CGT Fédération des activités postales et télécommunications de la Charente-Maritime (CGT Fapt 17), dont l'un des responsables pointe aussi du doigt les horaires d'ouverture, « *pas en phase avec les besoins des usagers* ».

De son côté, Christophe Foloppe, le maire de Saint-Pierre-la-Noue, s'agace du manque de concertation et d'alternatives. « *Quand on m'a annoncé l'intention de fermer l'agence, la seule chose que l'on m'a proposée, c'est la mise en place d'un relais poste chez un commerçant. Mais encore faut-il en avoir ! Dans la commune, il y a un salon de coiffure, mais je me vois mal demander aux employés d'interrompre une coupe de cheveux pour gérer un envoi. Et si un client de la Banque postale avait voulu retirer de l'argent, c'est le commerçant qui aurait dû avancer sur sa propre trésorerie. C'est invraisemblable ! D'autant plus qu'au regard des dysfonctionnements que l'on constate à La Poste, on peut se demander quand il sera remboursé…* », ironise l'élu, qui soulève d'autres problèmes. « *On nous a dit que la fréquentation était insuffisante, mais nous avons été confrontés à des problèmes matériels pendant des mois. Nous les avions prévenus, mais rien n'a été résolu* », assure l'édile.

La résistance s'organise

En attendant de connaître les décisions définitives de l'entreprise, une mobilisation est en train de naître. Dans l'agglomération rochelaise, une première action a récemment été menée par le CUSPP 17 sur le marché de Villeneuve-les-Salines. « *Nous allons faire en sorte de construire un mouvement sur l'agglomération rochelaise en se basant sur l'expérience de Périgny, où le bureau de Poste est toujours là* », annonce José Da Cunha. À Migré, où l'agence postale doit être fermée le 30 juin 2027, une pétition lancée en juin dernier a recueilli plus de 300 signatures. À Saint-Pierre-la-Noue, l'agence sera maintenue jusqu'à la fin de l'année 2027. « *Mes administrés me disent de ne pas lâcher le morceau,* assure Christophe Foloppe. *J'ai dit à La Poste que nous étions prêts à prendre davantage de choses à notre charge, mais ils n'ont pas l'air d'envisager cette possibilité* », regrette le maire, qui a alerté ses homologues lors du dernier conseil communautaire d'Aunis Sud. « *Il faut se préparer, car d'autres communes seront bientôt concernées* », prévient-il.

Simon Moreau

Bientôt moins de boîtes jaunes ?



La Charente-Maritime compte 1.189 boîtes aux lettres de rue - © *Archives L'Hebdo 17*

Avec la baisse des volumes de courrier, La Poste a commencé à supprimer certaines boîtes aux lettres de rue dans le département.

L'implantation des boîtes aux lettres de rue dépend de la géographie, de la densité de population, de l'habitat (immeuble ou individuel) et de l'histoire du territoire. Fin 2025, la Charente-Maritime en dénombrait 1.189. Depuis, 2 % d'entre elles ont été supprimées. « *Ce parc a très peu changé au fil des années alors que les volumes de courrier ont fortement baissé (parfois moins de deux lettres par jour), surtout le courrier expédié par les particuliers* », explique la direction régionale de La Poste, qui assure que chaque cas est « *étudié avec les élus* » et que « *les personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à un point de contact peuvent toujours confier une lettre à leur facteur* ». Pour autant, les suppressions ne sont pas sans conséquence pour les usagers, selon Christophe Foloppe, dont la commune s'est vue retirer l'une de ses boîtes jaunes en 2025. « *Lorsqu'ils m'ont contacté, j'ai refusé, mais elle a quand même été enlevée, et d'autres vont disparaître* », craint le maire de Saint-Pierrre-la-Noue. « *Les personnes qui les utilisent sont les mêmes que celles qui ne sont pas en mesure d'aller sur internet pour faire leur affranchissement numérique* », poursuit l'élu, qui conteste en partie les justifications de l'entreprise sur ce sujet. « *On nous explique que le ramassage prend trop de temps, mais cela ne prend pas plus de quelques secondes pour les boîtes qui se trouvent sur la tournée du facteur* », estime l'édile.

S.M.

Bureaux, relais, agences communales : trois formes de présence postale

En 2025, la Charente-Maritime comptait 260 points de contact de La Poste : 80 bureaux, 47 relais commerçants et 133 agences postales communales. Derrière ces chiffres, les modes de fonctionnement et les services proposés diffèrent. Les bureaux de poste sont gérés par l'entreprise. Parmi eux, 21 fonctionnent avec des facteurs guichetiers et huit accueillent un espace France Services.

Un relais poste commerçant repose sur un partenariat entre La Poste et un commerce de proximité. Le commerçant assure certaines opérations postales en complément de son activité : dépôt et retrait de courrier et de colis, affranchissement, vente de timbres et d'emballages. Le retrait d'espèces sur un compte courant de La Banque postale peut également être proposé, dans la limite de 150 euros sur sept jours glissants. Les prestations sont donc plus limitées que dans un bureau traditionnel et dépendent aussi des horaires du commerce.

L'agence postale communale ou intercommunale est, elle, tenue par une collectivité dans le cadre d'une convention avec La Poste. La commune ou l'intercommunalité mobilise des moyens humains et matériels et reçoit une indemnité compensatrice. Les usagers peuvent y affranchir leurs envois, déposer ou retirer du courrier et des colis, et acheter des timbres et des emballages. Des opérations financières sont également possibles : retrait et versement d'espèces sur les comptes de La Banque postale, dans la limite de 500 euros par compte sur sept jours glissants.

Rochefort : la perte d'un volet à l'origine de l'accident d'avion

Le 1er octobre, un aéronef de l'avionneur rochelais Elixir Aircraft s'est abîmé sur l'aéroport de Rochefort - Saint-Agnant lors d'un vol d'essai. Antoine Guerra et Edgar Blanchard, les deux pilotes, sont décédés sur le coup. Des spécialistes du Bureau d'enquêtes et d'analyses pour l'aviation civile (BEA) ont aussitôt été dépêchés sur les lieux de l'accident.
Leurs premières analyses ont été publiées jeudi 8 octobre. Elles établissent que « *lors du dernier virage d'un circuit basse hauteur, le volet gauche s'est détaché de l'aéronef, entraînant une perte de contrôle, suivie de l'activation du parachute de secours à faible hauteur,* écrit Elixir Aircraft dans un communiqué de presse daté du même jour. *Après trois jours d'investigation, aucun élément ne permet d'établir les raisons ayant conduit au détachement du volet gauche. Les circonstances et les causes de cet événement restent donc à déterminer.* »
Dans l'attente des conclusions définitives de l'enquête, Elixir Aircraft a immobilisé sa flotte - une soixantaine d'appareils dans cinq pays - au sol. L'avionneur rappelle qu'il « *reste pleinement mobilisé et continue de travailler en étroite collaboration avec le BEA afin de contribuer à la compréhension complète de l'accident* ».

Cyberattaque : le Leclerc de Surgères parmi les magasins touchés

Dans la nuit du dimanche 11 au lundi 12 octobre, plusieurs centaines de supermarchés de tout le pays ont été la cible d'une cyberattaque de grande ampleur visant leurs installations frigorifiques. Le magasin E.Leclerc de Surgères figure parmi les établissements touchés par cet acte de malveillance, qui a également affecté d'autres enseignes de la grande distribution.
Les pirates ont réussi à accéder à distance aux systèmes de régulation du froid de fabricants d'équipements frigorifiques, notamment le groupe danois Danfoss. En détournant leur fonctionnement, ils ont provoqué des dysfonctionnements qui ont entraîné une hausse importante des températures dans les réfrigérateurs et les congélateurs.
Le magasin surgérien a été contraint de prendre des mesures de précaution pour préserver la sécurité sanitaire des consommateurs, en retirant les produits présents dans les vitrines et les bacs réfrigérés ouverts concernés. Les réfrigérateurs équipés de portes n'ont, eux, pas été touchés. La cyberattaque aurait engendré plusieurs millions d'euros de pertes à l'échelle nationale. Une enquête a été ouverte par le parquet de Paris.

La Rochelle : une femme de 19 ans placée en détention provisoire



La jeune femme et ses deux complices ont obligé leur victime à retirer de l'argent - © *Archives L'Hebdo 17*

Trois personnes ont été interpellées à La Rochelle pour avoir, le 27 septembre dernier vers 20 h 30, dépouillé un homme de ses papiers, de son téléphone portable et de sa carte bancaire. Le trio, défavorablement connu de la justice, était composé d'une femme âgée de 19 ans, d'un mineur et d'un troisième complice. Le trio a contraint la victime à retirer de l'argent à un distributeur bancaire. Celle-ci a été frappée par les deux majeurs et menacée de représailles si elle venait à relater les faits. C'est l'une de ses amies qui a alerté la police. Très rapidement interpellés, les trois prévenus ont reconnu les faits. Le mineur sera jugé ultérieurement par le tribunal pour enfants. L'homme a été condamné à trois mois de prison avec sursis, interdiction de porter une arme pendant cinq ans, interdiction d'entrer en contact avec ses complices et avec la victime pendant trois ans. Sous le coup de la récidive, la jeune femme, qui avait été placé en détention provisoire par un juge des libertés et de la détention, a écopé de 5 mois de prison ferme assortis d'un maintien en détention.

Un marginal de l'île de Ré placé en détention pour une longue durée



Le prévenu, jugé en comparution immédiate, a écopé d'une lourde peine rarement prononcée dans cette juridiction - © *Archives L'Hebdo 17*

Le quinquagénaire a été jugé en comparution immédiate le 6 octobre par le tribunal judiciaire de La Rochelle. La Justice lui reproche des violences aggravées commises en mai dernier au Bois-Plage-en-Ré.

Le tribunal judiciaire de La Rochelle a condamné, lundi 6 octobre, un quinquagénaire à sept ans de prison ferme pour avoir porté trois coups de couteau à proximité de la carotide d'un autre homme, dans la nuit du 25 au 26 mai 2026, au Bois-Plage-en-Ré. La révocation d'une année de sursis probatoire porte à huit ans la durée totale de son incarcération.
L'affaire avait été appelée une première fois à la barre le 16 septembre, avant d'être renvoyée dans l'attente d'une expertise psychiatrique. Celle-ci n'a révélé aucune pathologie mentale. Le quinquagénaire, consommateur d'alcool et de cannabis, est resté ambivalent sur sa participation aux faits. Son ADN a toutefois été retrouvé sur le couteau de cuisine. Son casier judiciaire comporte cinq condamnations, dont trois pour des violences déjà commises avec un couteau.

> ***“Il y avait du sang partout dans la caravane”***

La victime, qui vit dans une caravane, avait été grièvement blessée. Elle n'aurait pris conscience de son état qu'au petit matin. « *Il y avait du sang partout dans la caravane* », a précisé la présidente du tribunal. Quelques heures avant l'agression, la tension était montée entre les deux hommes, alors que la victime s'alcoolisait avec des amis près du marché du village. À l'issue de la garde à vue du suspect, une information judiciaire avait été ouverte pour tentative de meurtre.
Le tribunal de La Rochelle tient deux audiences correctionnelles par semaine. Lorsqu'un seul magistrat siège, la peine maximale encourue est de cinq ans de prison ferme, voire dix ans en cas de récidive. En formation collégiale, avec un président et deux assesseurs, elle peut atteindre dix ans, voire vingt ans si la récidive est reconnue. Un quantum jamais atteint dans cette juridiction. Ces dernières années, seuls deux détenus de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré avaient écopé respectivement de huit et sept ans de prison ferme, pour une tentative d'évasion.

Yannick Picard (CLP)

Elle avait provoqué involontairement la mort de son petit-fils à Moragne

C'est un procès particulièrement chargé en émotion qui s'est tenu jeudi 8 octobre dans la salle d'audience du tribunal judiciaire de La Rochelle.

Ce jeudi 8 octobre, devant le tribunal judiciaire de La Rochelle, la prévenue âgée de 64 ans porte encore les stigmates de l'accident de la route survenu le 1er août 2025, vers 16 heures, sur la commune de Moragne. Des séquelles aussi bien physiques que psychologiques.
La justice lui reproche de s'être assoupie au volant et d'avoir percuté un bus qui circulait en sens inverse. Assis sur le siège passager, son petit-fils Gabriel, âgé de 12 ans, n'a pas survécu au choc. L'enfant est décédé sur le coup. Son corps a dû être désincarcéré par les secours. Sa petite sœur, âgée de 9 ans, a quant à elle été victime d'un traumatisme crânien. Le pronostic vital de la grand-mère a également été engagé. Grièvement blessée au thorax, au bassin et à l'abdomen, avec notamment un déplacement du cœur provoqué par la violence de l'impact, la sexagénaire a été héliportée vers le CHU de Poitiers. Elle n'a pu quitter l'hôpital qu'après huit mois de convalescence.
Plus d'un an après le drame, la prévenue peine toujours à se remémorer les circonstances de la collision. « *Je ne me souviens de rien.* » Elle n'a même aucun souvenir des quelques jours passés avec ses petits-enfants qu'elle avait accueillis chez elle. L'accident s'est produit alors qu'elle les ramenait chez leurs parents.
Les témoignages d'automobilistes ayant assisté à la scène permettent toutefois de reconstituer les circonstances du drame. La conductrice aurait progressivement ralenti avant de se déporter sur la voie opposée, sans donner le moindre coup de volant pour redresser sa trajectoire. Aucune trace de freinage n'a été relevée sur la chaussée. Son véhicule a percuté de plein fouet l'avant droit du bus arrivant en sens inverse, malgré le freinage d'urgence engagé par son chauffeur. Au moment de la collision, la voiture circulait à 80 km/h. Les analyses ont révélé que la grand-mère n'était sous l'emprise ni de l'alcool, ni de stupéfiants, ni de médicaments. La sexagénaire a toutefois reconnu s'être déjà assoupie au volant par le passé. « *Je m'étais immédiatement arrêtée et je m'étais reposée. Si j'avais senti un endormissement, je me serais arrêtée.* »
Depuis le drame, les liens familiaux se sont profondément dégradés. « *Avant, nous étions toujours ensemble. Ma fille m'a écrit une lettre très dure. Si elle était là à l'audience, je lui demanderais pardon.* » Une douleur qui s'ajoute au poids de la culpabilité pour cette grand-mère. De son côté, le ministère public estime que « *la faute est minime, mais les conséquences sont infinies* ». Et de souligner : « *Il faut que justice passe pour laisser les parties s'exprimer.* » Une peine d'un an de prison avec sursis a été requise, assortie de l'annulation du permis de conduire. Le tribunal a mis sa décision en délibéré. Le jugement sera rendu le 12 novembre prochain.

Yannick Picard (CLP)



Sébastien Ripoll élabore une dizaine de jeux grandeur nature chaque année - *© Simon Moreau*

Chasse au trésor, murder party et escape game : Sébastien Ripoll invente des aventures sur mesure

Depuis 2015, le créateur professionnel conçoit des jeux grandeur nature. Un travail qui mêle imagination, énigmes et adaptation aux lieux comme aux publics.

CHAMBON

Lire une carte, résoudre une énigme et s'échapper d'un endroit où l'on est enfermé nécessite de faire tourner ses méninges. Mettre au point ce type d'aventures en demande tout autant. Sébastien Ripoll en a fait son métier. Cet ancien restaurateur et informaticien, désireux de changer de vie professionnelle après une expérience éprouvante, a décidé, il y a douze ans, de se consacrer à sa passion de toujours : le jeu. En 2015, il fonde Athaclie, et commence à travailler pour son premier client : la commune de Chateaubriand, en Loire-Atlantique. « *L'office de tourisme m'avait sollicité pour élaborer une chasse au trésor destinée à faire découvrir la ville* », explique le créateur, désormais associé à la SCOP rochelaise La Grosse boite, spécialisée dans la vente de jeux et de jouets. « *Je suis en charge de la partie événementielle* », précise-t-il.

Des lieux touristiques pour terrains de jeux

Au fil des années le Chambonnais s'est fait connaître sur le plan local, œuvrant aussi bien pour des collectivités locales que des associations et des entreprises. Comme le hasard fait parfois bien les choses, le début de son activité a coïncidé avec l'explosion d'un concept aujourd'hui connu de tous : les escape games. « *Au début, c'était quelque chose d'assez confidentiel et on ne m'en demandait pas, mais aujourd'hui, on me demande davantage d'escapes ou de murder party que de chasses au trésor* », assure Sébastien Ripoll, qui a mis au point des jeux d'évasion dans plusieurs lieux touristiques de Charente-Maritime. Parmi eux, le Fort Louvois, à Bourcefranc-le-Chapus, la tour de la Lanterne à La Rochelle, le Pont transbordeur de Rochefort ou encore le Moulin des Loges, à Saint-Just-Luzac. Sa dernière création, *Prisonniers au fond des mers*, a d'ailleurs été réalisée dans le cadre de l'exposition *Au poste de plongée !*, consacrée à l'univers des sous-marins, au musée de la Marine de Rochefort (lire page 24).



L'escape game *Prisonniers au fond des mers* **a été créé pour les besoins de l'exposition** *Au poste de plongée !*, **présentée au musée de la Marine à Rochefort -** *© Sébastien Ripoll*

> *« Il y a toujours des contraintes à prendre en compte »*

Sébastien Ripoll élabore une dizaine de jeux grandeur nature chaque année. Un travail qui nécessite inventivité et flexibilité. « *Je fais du sur-mesure, et il y a toujours des contraintes à prendre en compte, que ça soit au niveau du budget, du lieu et dans lequel va se dérouler l'aventure, mais aussi du nombre de participants* », estime le créateur, dont la clientèle est aujourd'hui principalement composée d'entreprises. La conception s'effectue sur plusieurs semaines. « *Lorsque j'écris un scénario, je prends beaucoup de notes. Souvent, je vais courir pour permettre aux idées d'infuser, et je reprends mes notes* », explique le Chambonnais, qui doit ensuite réfléchir aux accessoires que les joueurs utiliseront lors des parties. « *Certains, comme les cryptex ou les lampes à UV, sont devenus des éléments importants du monde des escape games et se retrouvent d'un jeu à l'autre.* » Viennent ensuite les éléments de décors, où l'univers de l'histoire doit être pris en compte. « *Pour l'exposition des sous-marins, il fallait, entre autres, savoir si le jeu se déroulait dans une époque passée ou présente. Il faut s'adapter à la demande du client* », insiste-t-il.

Un trésor enterré deux mois à l'avance

Certaines créations l'ont d'ailleurs plus marqué que d'autres, à l'image d'une chasse au trésor organisée pour un particulier. « *Pour celle-ci, j'avais réalisé une carte comme dans les films, et j'avais enterré le coffre deux mois à l'avance, avec des pièces d'or en accessoire* », raconte Sébastien Ripoll, dont le rêve serait d'avoir pour terrain de jeu un bâtiment entier, avec une partie qui s'étalerait sur une journée ou deux. « *J'imagine assez bien les gens venir sur un week-end et dormir sur place. Je ne sais pas encore quelle histoire ils pourraient vivre, mais ce qui me plairait, c'est de créer quelque chose autour du voyage dans le temps* », annonce-t-il.

Simon Moreau

EN BREF

AUNIS SUD

■ **DEVIENS BABY-SITTER.** Stage initiation au baby-sitting pour les 16-25 ans habitant sur le territoire Aunis Sud, jeudi 22 et vendredi 23 octobre à la salle du Lavoir à *Surgères*. Gratuit. Inscription obligatoire sur forms.gle/kM6fAYfuavEFb6ev9

SURGÈRES

■ **SANTÉ.** Bilans auditifs gratuits mardi 20 octobre de 9h à 13h sur la place du marché proposés par des experts de l'audition.

AIGREFEUILLE-D'AUNIS

■ **OCTOBRE ROSE.** Samedi 17 octobre au matin, sous les Halles, inscription à la marche (départ à partir de 14h en continu, place de la République, parcours de 6,5 km). De 10h à 17h, place de la République : associations, démonstrations, ateliers… De 10h30 à 11h30 à l'Agrifolium, sensibilisation avec Institut du Sein 17.

■ **LA RONDE DES HISTOIRES.** Marie-Ange Frey présente *Kunti'o et l'oiseau de pluie*, contes et histoires pour les tout-petits (0-3 ans), jeudi 22 octobre à 10h à la médiathèque. Gratuit. Inscription obligatoire au 06.17.08.36.13 ou sur biblio.aigrefeuille@orange.fr

ARDILLIÈRES

■ **OCTOBRE ROSE.** Course et marche féminines de 8 km samedi 17 octobre à 14h30 sur la place de la mairie. Inscription 10 € au 06.15.63.33.73.

LE THOU / LANDRAIS

■ **HALLOWEEN.** Boom proposée par l'APE Le Thou / Landrais, samedi 17 octobre de 15h30 à 21h30 à la salle des fêtes du Thou. Gratuit.

LANDRAIS

■ **CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES.** Replongez dans l'ambiance de l'époque avec une dictée à la plume sergent major en auto-correction et un calcul en groupes, samedi 17 octobre à 14h30 à la bibliothèque. Contact au 05.46.42.19.94.

MARSAIS

■ **OCTOBRE ROSE.** Marches organisées par le foyer rural samedi 17 octobre dès 15h pour le 9 km et à 17h pour le 4 km, départs de la mairie. Participation libre.

CORRESPONDANTS

■ **ODETTE HUET**
Tél. 06 64 53 49 75 - odettehuet@hotmail.com
Surgères, Vouhé, St-Pierre-la-Noue, Puyravault

■ **TONY LANDRET**
Tél. 06 60 02 12 10 - tonylandret2410@gmail.com
Marsais, Saint-Mard, La Devise, Breuil-la-Réorte

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05 - redaction@lhebdo17.com
Aunis Sud, Mauzé-sur-le-Mignon

Une soirée pour réfléchir à une autre façon de faire de la politique

SURGÈRES

Avec son « Défi démocratie », Tony Landret invite élus et citoyens à réfléchir ensemble à la place des habitants dans les décisions publiques lors d'un événement organisé jeudi 22 octobre à 19h30, dans les locaux de l'association En avant-première.



Tony Landret espère donner naissance à un collectif citoyen - © *Simon Moreau*

Beaucoup le connaissent en tant que serveur ou correspondant de L'Hebdo de Charente-Maritime, mais Tony Landret est aussi un militant engagé. Partisan de la démocratie délibérative, un système politique qui place les débats citoyens au cœur de l'organisation politique, il réfléchit depuis plusieurs semaines à la manière dont ce modèle pourrait être introduit sur le plan local. « *Comme tout le monde, je vais sur les réseaux sociaux. Je vois des gens s'affronter, voire s'insulter. Beaucoup de personnes critiquent les élus. C'est très facile, mais j'aimerais que les choses s'inversent, car tout le monde a le devoir de contribuer.* »

« Élaborer quelque chose en commun par le dialogue »

L'idée lui vient d'alors d'organiser une soirée interactive pour réconcilier les électeurs et leurs représentants, avec une question centrale : comment donner une place aux citoyens dans la décision publique ? Une douzaine d'élus locaux ont été contactés et quatre ont répondu favorablement à l'invitation : trois maires et conseillers communautaires, Steve Gabet (Marsais), Eric Bernardin (Breuil-la-Réorte) et Hélène Rata (Aytré), ainsi que le conseiller municipal d'opposition rochelais Olivier Godin. Afin de l'aider à animer la soirée, Tony Landret pourra compter sur le soutien d'Alice Bourson, conseillère municipale de Saint-Sauvant.

Dans un premier temps, chaque élu invité bénéficiera de cinq à sept minutes pour effectuer une proposition. À l'issue des présentations, des participants seront tirés au sort. Ces derniers devront réfléchir, à partir des quatre idées, pour formuler une seule et unique initiative. Après les débats, les personnes tirées au sort présenteront leur proposition qui sera soumise au vote. « *Il y aura trois possibilités de vote : pour, pour avec condition ou contre, jusqu'à ce que la majorité tombe d'accord sur les modalités* », explique Tony Landret, qui espère que son « Défi démocratie » donnera des idées aux élus locaux. « *Mon mantra, c'est qu'il ne faut pas céder à l'envie de prendre le pouvoir mais à celle de le partager* », assure-t-il.

Le militant entend poursuivre son action à l'issue de l'événement, avec l'idée de constituer un collectif citoyen, Agora, actif sur l'ensemble de l'Aunis Sud. Il espère également que les habitants du territoire seront sensibles à son initiative, alors même que les modèles de démocratie participative mis en place dans certains territoires peinent à susciter l'engouement. « *Les gens ne prennent pas le temps ou ne l'ont pas, et ceux qui s'investissent ont souvent le sentiment que leurs propositions ne sont pas prises en compte. À l'avenir, j'aimerais qu'on ne soit plus dans un modèle où chacun a son avis de son côté, mais qu'on arrive à élaborer quelque chose en commun par le dialogue* », conclut Tony Landret.

Simon Moreau

Breuil-la-Réorte : la commune a été triplement distinguée en 2026


L'équipe éducative, les agents et les élus à l'honneur - © *Mairie de Breuil-la-Réorte*

Cette année, trois initiatives communales ont été distinguées dans les domaines de l'éducation, de la restauration scolaire et de l'aménagement paysager. Le 21 mai, à la préfecture, les élèves de Chrystal Baynaud ont reçu le prix de l'éducation citoyenne de l'Ordre national du Mérite pour leur banc de l'amitié, conçu contre le harcèlement scolaire. À l'école également, Vanessa Bon, cantinière, a remporté le « défi des chefs » du Projet alimentaire de territoire (PAT) Aunis Sud, qui récompense l'élaboration de menus sains et équilibrés valorisant les légumineuses.

Le 5 octobre, Éric Bernardin, le maire, a reçu au nom de la commune le prix de la meilleure réalisation paysagère du concours « Ma commune, mon paysage », organisé par le Département. Cette distinction récompense la rénovation de l'école, de sa cour et du parking, ainsi que la réorganisation de la circulation avec une place accrue accordée à la végétalisation et aux déplacements à pied. Une haie nourricière et brise-vent et des bacs aromatiques près du city-stade complètent les aménagements.

« *Avoir reçu trois prix, c'est remarquable, ça récompense le travail du précédent mandat* », se réjouit l'élu, qui rappelle l'importance de l'école, « *le moteur de la commune* ». « Il souligne aussi l'implication de tous les acteurs de la commune : » *Financièrement, on ne peut pas ajouter un agent, alors les élus tiennent la pelle avec les bénévoles.* « Pour prolonger cette dynamique, la municipalité mise sur la participation des habitants, avec la création d'un conseil des jeunes et d'un conseil des sages. Les cafés éphémères, dont les prochaines dates sont fixées aux 15 novembre et 13 décembre, doivent également contribuer à renforcer les liens. » *On essaie de créer un esprit* « , résume Éric Bernardin.

EN BREF

SAINT-GEORGES-DU-BOIS

OCTOBRE ROSE. Marche de 5 à 9 km (4 distances au choix) samedi 24 octobre à 15h dans le parc communal, organisée par le comité d'animation georgipolitain. Sensibilisation à l'auto-palpation à partir de 14h. Adulte 8 €, -16 ans gratuit. Inscription sur helloasso. Renseignement au 06.74.56.78.88.

La passerelle de la gare rend hommage à Gérard Gouet

SURGÈRES

Le pôle d'échanges multimodal a officiellement été inauguré le 10 octobre. La passerelle porte désormais le nom de Gérard Gouet.


Christophe Rault et Thomas Godeau ont coupé le ruban tricolore - © *Odette Huet (CLP)*

Élus locaux, représentants de l'État et des collectivités, ainsi que plusieurs habitants, se sont réunis samedi 11 octobre au matin pour inaugurer le pôle d'échanges multimodal de Surgères. La cérémonie s'est ouverte par le dévoilement d'une plaque baptisant la passerelle du nom de Gérard Gouet.

Anibal Corceiro, secrétaire général de la CGT Cheminots de La Rochelle, a retracé le parcours de cet ancien conducteur de train, connu pour son engagement en faveur des salariés et du service public ferroviaire. Il avait notamment défendu le maintien des arrêts TGV en gare de Surgères. « *Très tôt, il choisit de s'engager pour les autres. Cet engagement fait partie de l'homme qu'il était* », a-t-il rappelé.

Le maire de Surgères, Thomas Godeau, a ensuite souligné l'importance de cet équipement pour le territoire. « *Derrière le terme de multimodalité, c'est faciliter les déplacements du quotidien*, a-t-il expliqué, rappelant que la gare accueille plus de 600.000 voyageurs chaque année. *C'est un équipement essentiel pour Surgères, l'ensemble d'Aunis Sud et le nord de la Charente-Maritime.* »

Le président de la communauté de communes Aunis Sud, Christophe Rault, a insisté sur la portée du projet, au-delà de la rénovation de la gare. « *Plus qu'une gare rénovée, un espace consacré aux transports, c'est un projet de territoire* », a-t-il affirmé. Il a également rappelé que « *la mobilité est une condition essentielle de la liberté, de l'égalité des chances, de l'accès à l'emploi, aux services, à la formation, et plus largement à notre qualité de vie* ».

Odette Huet (CLP)



L'environnement et le lien social priorités de Philippe Bodet

SAINT-PIERRE-D'AMILLY

Pour son deuxième mandat, le maire entend rénover le centre-bourg, donner une nouvelle fonction à l'ancienne école et renforcer la mutualisation à l'échelle intercommunale.



Philippe Bodet a été réélu en mars 2026 à la tête de la commune - © *Tony Landret (CLP)*

« *Pensez le changement plutôt que changer le pansement.* » En s'inspirant de cette citation de Pierre Dach, Philippe Bodet entend conduire l'action communale malgré des finances publiques contraintes. « *Avant, un projet était financé à 60 % par l'État, maintenant c'est plutôt 25 %* », souligne l'élu. Parmi les chantiers envisagés, l'acquisition de 8.000 m² de terrain doit permettre de rénover la voirie du centre-bourg. Quatre axes sont annoncés : améliorer la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes, renforcer la sécurité, végétaliser de nouveaux parkings et finaliser l'assainissement.

« Je suis très positif et optimiste »

Pour financer en partie ces aménagements, la commune prévoit de créer un lotissement de cinq à six maisons sur les terrains restants. Concernant la sécurité routière, le maire estime que « *le radar pédagogique est le juge de paix* ». Autre projet : transformer l'ancienne école en espace partagé entre les assistantes maternelles et les associations. L'objectif est de favoriser les échanges dans une commune qui compte désormais 600 habitants. « *La commune a grandi, il faut créer du lien* », insiste Philippe Bodet, qui souhaite faire de ce lieu un espace à vocation éducative et sociale.

Au-delà des projets communaux, le maire défend une coopération accrue avec la communauté de communes (CDC). Il plaide notamment pour la mutualisation des services comptables, dans la continuité de celle déjà engagée pour l'urbanisme et le matériel. « *La CDC doit être le moteur* », affirme-t-il, citant le pôle d'échanges multimodal (PEM) et les travaux sur le climat et la résilience parmi les démarches structurantes. La gestion de l'eau illustre, selon lui, la nécessité de dépasser les frontières communales. « *Il faut réfléchir à la manière de freiner l'eau et de la collecter, et redonner du sens à la fonction de nos rivières, repenser notre espace et ne plus bétonner. C'est le sens de l'histoire* », estime-t-il.

Pour Philippe Bodet, anticiper ces enjeux et construire des réponses collectives est indispensable. Faute de coopération, prévient-il, « *c'est l'État qui va siffler la fin de partie, et on ne coupera pas au regroupement des communes* ». Enfin, le maire entend miser sur la concertation et la pédagogie pour faire avancer ses projets, attirer les jeunes et échanger avec les habitants, notamment lors de réunions publiques. « *Je suis très positif et optimiste* », conclut-il.

Tony Landret (CLP)

La commune a présenté son histoire aux nouveaux habitants

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Vendredi 9 octobre, Christophe Foloppe et son équipe municipale ont organisé pour la première fois une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Près d'une trentaine de personnes y ont participé.



Une trentaine de nouveaux habitants a répondu à l'invitation - © *Odette Huet (CLP)*

Avec humour, Christophe Foloppe a souhaité la bienvenue aux nouveaux Saint-Pierrais : « *Vous avez fait le bon choix* », leur a-t-il lancé, avant d'affirmer que Saint-Pierre-la-Noue était « *la plus belle commune de la Charente-Maritime* ». Le maire a ensuite évoqué les origines de la commune nouvelle, issue du « *mariage de Saint-Germain-de-Marencennes et Péré* ». À ses yeux, Péré est probablement le plus beau des deux villages. Il a notamment souligné son passé médiéval et sa place dans l'histoire de France, rappelant que le nom du village et celui de ses familles nobles apparaissent à plusieurs reprises dans les récits historiques. Marencennes présente une histoire différente. Le village est lui-même issu du regroupement de plusieurs villages. La salle du conseil municipal, qui accueille aujourd'hui les bureaux de la mairie ainsi que les mariages, était à l'origine un presbytère datant du XIXe siècle.

Parmi les nouveaux habitants, un jeune couple s'est installé il y a un mois et demi, après avoir quitté Avignon. Le climat plus clément de la Charente-Maritime et la présence de proches dans le département ont contribué à ce choix. Le couple recherchait également une commune à taille humaine, où les enfants peuvent se rendre à l'école à pied et où il se sent en sécurité. Un autre couple souhaitait vivre à la campagne tout en restant à proximité de l'école. Il a trouvé une maison avec jardin et s'est rapidement intégré à son voisinage : « *Ça a tout de suite matché* », se réjouissent les deux nouveaux Saint-Pierrais

Odette Huet (CLP)

Bouhet : un don de 100.000 euros pour la commune



Les conseillers municipaux ont accepté, à l'unanimité, le don de Marie-Anne Huvelin - © *Odette Huet (CLP)*

Lors du conseil municipal du jeudi 8 octobre, les élus ont accepté à l'unanimité le don de 100 000 euros de Marie-Anne Huvelin, une habitante de Bouhet. Le maire, Christophe Rault, a expliqué avoir reçu un courrier d'une administrée souhaitant faire ce don à la collectivité. Initialement désireuse de conserver l'anonymat, Marie-Anne Huvelin a finalement accepté que son nom soit dévoilé, au fil des échanges avec l'élu. Celui-ci a précisé que l'État ne prélèverait rien sur cette somme, « *car on n'est pas dans une procédure successorale* ». Le maire a bien entendu remercié Marie-Anne Huvelin pour son don.

Au-delà de l'acceptation du don, les conseillers municipaux devaient également réfléchir à son affectation. Marie-Anne Huvelin aurait souhaité voir naître un lieu de rencontre dans le village. « *Elle aurait aimé avoir un café qui rassemble les habitants* », a rapporté Christophe Rault. Mais un tel établissement ne serait pas viable sur la commune. D'autres pistes ont donc été évoquées, notamment la revitalisation du centre-bourg ou la réhabilitation d'un bâtiment communal. Aucune destination définitive n'a été arrêtée lors de cette séance.

EN BREF

BOUHET

■ **OCTOBRE ROSE.** Samedi 17 octobre à partir de 14h sur le site de la calèche de Julie, balade à mobylette (8 € par casque avec 1 crêpe et 1 verre de cidre inclus), calèche animée (3 € par personne), maquillage pour enfants.

CIRÉ-D'AUNIS

■ **CIMETIÈRE.** Une opération de nettoyage est organisée samedi 24 octobre à partir de 9h30. Prévoyez des gants et du petit outillage.

■ **COMITÉ DES FÊTES.** Réunion publique vendredi 16 octobre à 20h à la salle basse de la mairie. Ordre du jour : administratif et courant, bilan Octobre rose, préparation soirée Beaujolais.

MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (79)

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre dès 17h à la salle des fêtes, proposé par l'APEI. Cluedo géant, histoires époustouflantes, concours de déguisement, expériences sensorielles, repas pâtes bolo ou carbo (adulte 7 €, -10 ans 4 €, réservation sur helloasso).



RÉAGIR FACE À L'URGENCE ET AGIR DANS LA DURÉE, C'EST ÇA SOUTENIR LES AGRICULTEURS FRANÇAIS.

DÉLAIS DE RÈGLEMENT RACCOURCIS À 15 JOURS POUR SOULAGER LA TRÉSORERIE :
- De nos producteurs de fruits et légumes français
- De nos Alliances Locales E.Leclerc alimentaires
- Jusqu'à la fin de l'année

PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LA SÉCHERESSE :
- Cahiers des charges ajustés
- Adaptation de nos gammes
- Dialogue continu avec les producteurs

DES PARTENARIATS DE LONG TERME :
- Pour le lait Eco+ et Marque Repère 100 % origine France (237 millions de litres de lait issus de 25 000 exploitations en 2025) : des contrats tripartites avec les éleveurs et les coopératives allant jusqu'à 5 ans, qui garantissent **une totale transparence sur le prix payé** aux producteurs
- Pour la gamme de conserves de légumes Marque Repère 100% origine France (notamment haricots verts, carottes, épinards) : **des contrats tripartites de longue durée** avec plus de 3 300 exploitations agricoles (93 millions de produits en 2025)
- Pour soutenir les producteurs locaux : **17 000 partenariats Alliances Locales E.Leclerc** situés en moyenne à moins de 50 km des magasins

E.Leclerc

DÉFENDRE TOUT
CE QUI COMPTE POUR VOUS.

BETC GALEC – 26, Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 941 RCS Créteil.

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. WWW.MANGERBOUGER.FR



Jérémy Caussade, co-fondateur d'Aura Aero, a piloté le X-Volt pour la cérémonie d'ouverture - *© Jean-Guy Vizet (CLP)*

Aura Aero, constructeur d'avions hybrides, s'implante officiellement à l'aéroport

Succédant à VoltAero, la société ambitionne de développer et d'expérimenter sur le site ses appareils nouvelle génération : avions décarbonés et drones militaires.

ROCHEFORT - SAINT-AGNANT

Vendredi 9 octobre, le constructeur aéronautique Aura Aero a procédé à la cérémonie d'ouverture de son site à l'aéroport de Rochefort - Saint-Agnant en présence de plusieurs élus du territoire. Engagé dans la décarbonation du transport aérien, il prend la suite de la société VoltAero (*). Président et l'un des trois co-fondateurs d'Aura Aero, Jérémy Caussade a expliqué que son groupe aéronautique « *conçoit, industrialise et produit une aviation de nouvelle génération, civile et militaire, pour connecter les territoires, protéger les nations et accélérer la transition vers un ciel européen plus souverain et plus durable.* »

Il est aussi revenu sur l'aventure de VoltAero, son échec financier et sur la volonté de poursuivre les recherches entamées. « *Constructeur d'avions, nous ne sommes jamais allés aussi loin dans la technologie que ce qu'a fait VoltAero. C'est justement pour cela que la continuité fait sens. Cette activité d'expérimentation, d'ouverture de voies, de développement de propulsion hybride électrique est un point commun avec nos avions.* » L'aéronautique reposant sur du temps long, un « programme avion » se chiffre sur une dizaine d'années. Bâtir un leader européen, comme l'ambitionne Aura Aero, ne se fera donc pas du jour au lendemain.

Fondé en 2018, le groupe s'appuie sur l'expérience de plus de 300 collaborateurs sur son site principal à Toulouse-Francazal. L'ambition affichée est d'inventer l'aviation de demain avec 93.000 mètres carrés d'usine en construction - dont un site aux États-Unis - et de créer, à l'horizon 2030, près de 2.600 emplois.



Aura Aero fabrique et commercialise ses appareils de voltige de la série « Intégral » - *© Jean-Guy Vizet (CLP)*

60 salariés

Sur le site rochefortais dédié à l'expérimentation, l'effectif actuel de huit salariés - dont d'anciens de VoltAero - passerait possiblement à 60 d'ici trois ans. À Rochefort, l'avionneur reprend donc les compétences, les brevets et les moyens de prototypage pour des technologies innovantes. « *Votre ambition rejoint pleinement les priorités de l'État,* glissait Angélique Rocher-Bedjoudjou, sous-préfète de l'arrondissement de Rochefort. *Nous avons besoin, collectivement, de réussir deux transformations : décarboner notre économie et réindustrialiser notre pays.* »

Parmi les applications concrètes, le projet Enbata. Il s'agit de la production d'un drone « MALE » (pour « moyenne altitude, longue endurance ») de 7 mètres d'envergure pour 2 tonnes, capable de tenir en vol une cinquantaine d'heures. Le site de Rochefort assurera les parties innovation et expérimentation dans les semaines à venir. Ancien chef d'état-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace en retraite, le général Stéphane Mille, en charge du dossier pour Aura Aero, expliquait : « *Enbata est un drone certifié, c'est-à-dire qu'il est apte à voler dans l'espace aérien au milieu des avions de ligne. Nous avons fait la démonstration qu'il dispose du même niveau de sécurité qu'un avion piloté. Nous pouvons imaginer d'autres applications que celles militaires comme, par exemple, la surveillance de forêts, des mers ou des lignes de chemin de fer* ».

Le projet est de ramener à Rochefort les drones pour les phases d'expérimentation. Jusqu'à présent, un drone « MALE » européen n'existait pas. Aura Aero l'a fait. Qui plus est, il sera souverain, c'est-à-dire avec une maîtrise de l'ensemble des opérations, sans dépendance étrangère, de la conception à la réalisation. L'armée française, entre autres, ou celles sous commandement de l'OTAN, auront ainsi la garantie du contrôle, que ce soit les capteurs à l'intérieur ou le chaînage des données vers une station au sol.

Concernant ses activités civiles, Aura Aero mise sur le vol décarboné et développe un appareil commercial hybride de 19 places du nom d'ERA (Électric Regional Aircraft). Conçu pour des vols régionaux, il devrait évoluer vers le tout électrique. L'ERA sert d'ailleurs de modèle pour l'évolution du X-Volt actuel, l'ancien Cassio R de VoltAero. La nouvelle version disposera de quatre moteurs électriques Safran et d'un turbo générateur à la place du propulseur thermique arrière.

Jean-Guy Vizet (CLP)

(*) Dirigée par Jean Botti, elle a été liquidée le 24 juin 2026 par le tribunal de commerce de La Rochelle.

EN BREF

ROCHEFORT

■ **LITTÉRATURE.** *Escapade en patrimoine littéraire* samedi 17 octobre à 11h à la médiathèque. Découvrez le mouvement romantique à travers trois auteurs qui ont marqué le XIXe siècle. Contact au 05.46.82.66.00.

FOURAS-LES-BAINS

■ **HISTOIRE.** Conférence *1748-1953, le temps des bagnes : le bagne de Rochefort à Cayenne par St-Martin-de-Ré et La Rochelle*, animée par Daniel Chuillet vendredi 16 octobre à 18h30 à la maison des associations.

SOUBISE

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche de 6 km organisée par la gymnastique volontaire samedi 17 octobre à 9h30 à la salle des fêtes. 5 € minimum.

SAINT-AGNANT

■ **OCTOBRE ROSE.** Samedi 17 octobre à l'espace Montagnan. Après-midi 100 % femmes avec zumba, danse orientale et relooking pin-up de 14h à 18h30, prix 15 €. Soirée dansante pour tous avec dîner et karaoké à 19h30, prix 20 €. Inscription au 06.28.34.09.77 ou sur helloasso (core-fitness).

■ **MÉDIATHÈQUE.** Atelier street-art au marker (dès 8 ans) animé par LO (artiste plasticienne) samedi 17 octobre à 14h30. Sur inscription au 05.46.83.25.26.

SAINT-HIPPOLYTE

■ **HALLOWEEN.** Marche gourmande de 7 km, samedi 24 octobre, départ de 19h à 20h30 de la place de l'école, organisée par Rando loisirs 17. Apéritif et jus de fruits sur le parcours, repas chaud à l'arrivée. Venez déguisés. Adulte 17 €, -10 ans 10 € ; marche seule, adulte 10 €, -10 ans 5 €. Inscription avant le 19 octobre au 06.73.69.16.46.

SAINT-COUTANT-LE-GRAND / LUSSANT / MORAGNE

■ **HALLOWEEN.** Samedi 31 octobre à la salle des fêtes de St-Coutant, organisé par les 3 communes, le comité des fêtes de St-Coutant et l'amicale du RPI. Accueil et maquillage à 14h. Défilé dans les rues (collecte de bonbons) ou atelier bricolage (selon le temps) à 14h45. Atelier citrouilles à 15h30. Goûter à 16h. Inscription mairie de St-Coutant avant le 20 octobre.

CORRESPONDANTS

■ **JEAN-GUY VIZET**
vizet17lhebdo@gmail.com
Rochefort et alentours

■ **YONAH VIALLE**
07 68 19 59 02 - ylvose@gmail.com
Rochefort et alentours

■ **NICOLE-CLAUDE MESCHIN**
06 49 95 66 09 - ncmeschin@gmail.com
Fouras-les-Bains, St-Laurent-de-la-Prée

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05 - redaction@lhebdo17.com
Rochefort Océan

La rue Pasteur change de visage mais n'oublie pas son passé



Sur la palissade de la rue Pasteur, les clichés de François Rochon-Saint-Aubert, urbaniste et photographe - © *Jean-Guy Vizet (CLP)*

ROCHEFORT

Afin de faire vivre la mémoire des lieux, une banderole de 35 mètres, signée François Rochon Saint-Aubert, habille de photos et textes les palissades du chantier. Une exposition intitulée *Aux jardins des retraits*.

La réhabilitation par le groupe François 1er de l'ancien hôpital de la Marine en complexe résidentiel impose l'ouverture d'une voie reliant la rue Meyer à la rue Pasteur. Plusieurs maisons vétustes ont été détruites. La Ville prévoit également l'aménagement de cette zone. Des projets sont à l'étude, notamment la création d'espaces verts et de futurs logements, privés, publics ou en bail réel solidaire. Pour le moment, cet espace est ceint d'une palissade. Celle-ci est ornée d'une banderole de 35 mètres de long arborant des photos et textes de François Rochon Saint-Aubert.

Explorer l'identité locale

Urbaniste de formation né à Rochefort, docteur des Ponts et Chaussées, chercheur associé à l'ENSA (École nationale supérieure d'architecture) de Normandie, il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, principalement sur le logement. Il a cofondé Le Sas-culture en 2011. Celui-ci se donne pour projet d'explorer l'identité locale des habitants à travers des expositions. C'est donc tout naturellement qu'il a proposé à la Ville ses clichés de la rue Pasteur, dont celui de la maison de sa grand-mère. Caroline Campodarve-Puente, 1re adjointe en charge des affaires culturelles, et Thierry Lesauvage, conseiller municipal délégué à l'Urbanisme, ont loué cette initiative estimant qu'il était nécessaire de « *garder les traces de la ville en mutation.* » François Rochon-Saint-Aubert explique : « *Ce qui m'intéressait, c'était la mémoire des lieux, comment on peut rendre hommage au patrimoine ordinaire, à ces petites maisons.* » L'une d'elles a longtemps abrité Crucita Gainza, la maîtresse et mère de trois enfants illégitimes de Pierre Loti. L'urbaniste précise que « *l'idée de patrimoine se constitue y compris par la disparition, pour autant qu'on prenne le temps de s'y arrêter en s'attachant à exhumer ce qui fait sens d'être conservé* ».

Jean-Guy Vizet (CLP)

Rochefort : une fan zone pour suivre les patineuses au World skate games



L'équipe de roller artistique précision senior représente la France - © *Upar*

Samedi 17 octobre, à partir de 19h, une fan zone est ouverte à l'auditorium du Palais des congrès de Rochefort afin de suivre, en direct, la prestation d'athlètes locales. À savoir, les dix-huit patineuses de l'équipe de roller artistique précision senior de l'Upar (Union des patineurs artistiques de Rochefort) qui disputent le World skate games 2026 au Paraguay. Après avoir bataillé pour pouvoir financer ce long et coûteux voyage grâce au soutien de nombreux partenaires, associations et habitants de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, l'équipe de patineuses va enfin pouvoir défendre ses chances. Son passage est prévu en direct à 20h57 (heure française). Les supporters sont invités à venir habillés aux couleurs de la France. À noter également qu'un jeu de piste est organisé pour faire monter la température.

L'Atelier des Ondines sensibilise le public à différentes formes d'art

FOURAS-LES-BAINS

La structure regroupe 22 peintres, graveurs, photographes et sculpteur.

Depuis de nombreuses années, la presqu'île de Fouras attire des artistes, toutes disciplines confondues. L'Atelier des Ondines en est une illustration. Il s'agit d'une association ouverte sur les activités de création. Cette structure regroupe 22 artistes - peintres, graveurs, photographes et sculpteur - qui résident sur ou autour de la presqu'île. Les participants sont accompagnés et les différentes techniques artistiques leur sont expliquées. Des animations leur sont aussi proposées, comme les croquis en balade ou rando croquis qui permettent d'en réaliser en extérieur.



Une quinzaine de membres de l'association - © *Atelier des Ondines*

130 œuvres originales à louer

Parallèlement, l'Artothèque des Ondines, qui existe depuis 2022, est une bibliothèque qui rassemble plus de 130 œuvres originales renouvelées chaque année. La médiation culturelle restant une valeur essentielle, il est possible de louer ces œuvres.

À noter qu'une découverte des ateliers et des lieux de création est proposée samedi 24 et dimanche 25 octobre. Les visiteurs découvriront le plaisir d'approcher des créations originales et s'initieront aux techniques artistiques. C'est une occasion privilégiée pour rencontrer des femmes et des hommes de talent attachés à ce territoire. Des ateliers créatifs destinés à tous les publics ainsi que des animations dédiées aux familles (balades guidées à vélo ou intermèdes musicaux) viendront pimenter l'animation. Lors de la précédente édition, plus de 800 personnes étaient venues à la rencontre des artistes.

Nicole-Claude Meschin (CLP)

Page Facebook : Ateliers des Ondines à Fouras.

Fouras-les-Bains : la Marche rose a lieu samedi 17 octobre



En 2025, 500 personnes avaient chaussé leurs baskets - © *Mairie de Fouras-les-Bains*

À Fouras, Octobre Rose est un rendez-vous incontournable. Depuis longtemps, les habitants sont sensibilisés aux actions menées au profit de la lutte contre le cancer du sein. Mixte, la Marche rose fourasine s'élancera depuis Fort-Vauban, samedi 17 octobre à partir de 15h, sur un parcours de 7 kilomètres. Un événement organisé par l'association Presqu'île en Folie, en collaboration avec l'association La Touline. La somme de 7 €, correspondant à chaque inscription, sera intégralement reversée au Comité départemental contre le cancer. L'an dernier, plus de 500 personnes avaient participé. La validation des inscriptions se fera au stand situé sur l'esplanade de Fort-Vauban. Un échauffement de 20 minutes est prévu avant le départ. Une collation sera également servie à l'issue de la marche. Les participants sont invités à venir déguisés et surtout à ne pas oublier la touche de rose. À l'issue de la course, le costume le plus beau et le plus original sera récompensé.

Inscription (7 euros par personne) auprès de La Touline (www.helloasso.com/associations/la-touline-fouras) ou sur place.





Christophe, Bernard, Frédéric et Richard sont vent debout contre le projet immobilier qui prévoit sept immeubles de deux étages derrière chez eux. Il pourrait faire perdre plusieurs dizaines de milliers d'euros à leurs maisons - © *Clément Vidal*

Des Jarnais s'opposent à la construction de « grosses verrues » près de chez eux

85 logements doivent être édifiés sur le site de l'école, rue Nationale. En première ligne, une association de riverains dénonce un projet « *démesuré* ». Explications.

LA JARNE

En 2028, les enfants scolarisés à La Jarne emménageront dans une école flambant neuve sur la zone des Quatre Chevaliers, près du stade. En lieu et place de l'établissement actuel, rue Nationale, le groupe Lamotte prévoit de bâtir sept immeubles allant jusqu'à deux étages. Soit un total de 85 logements. Une nécessité pour le maire Jean-Louis Terrade, élu en mars dernier : « *Il ne se passe pas une semaine sans que quelqu'un ne vienne demander un logement à la mairie, parfois même en pleurs*, décrit l'édile. *Certaines personnes dorment dans leur voiture. La situation est très critique, il faut construire.* » Pour lui, le projet porté par Lamotte va participer à résoudre cette crise.

Aux abords de l'école, ces 85 logements sont loin de faire l'unanimité. « *Nous ne sommes pas contre de nouveaux logements*, se défend Richard. *Ce que nous ne voulons pas, ce sont des grosses verrues derrière chez nous.* » Comme lui, plusieurs riverains de la rue du Fief de Chuze dénoncent le manque de communication de la municipalité ; ils se sont constitués en association pour s'opposer à un projet qu'ils qualifient de « *démesuré* ». « *Au départ, sous le premier mandat de M. Coppolani (2014-2020, N.D.L.R.), on était parti sur un petit village écologique d'une trentaine de logements*, se souvient Bernard, autre membre de l'association Défense du cadre de vie jarnais. *La municipalité est revenue dessus peu de temps après.* […] *Mais même 40 ou 50 logements, ça m'allait très bien…* »

Jusqu'au projet prévu à ce jour, qui inclura des locaux réservés aux médecins, plusieurs propositions se sont succédé. « *L'entreprise retenue (Lamotte, N.D.L.R.) répondait au critère de qualité des immeubles, mais aussi de bonne intégration de ces résidences, de manière qu'elles soient le moins impactant pour les riverains* », explique le maire. Jean-Louis Terrade précise que le nombre de logements est ainsi passé de 96 à 85 et qu'« *un travail a été fait sur le vis-à-vis* » à l'issue des « *quatre ou cinq* » réunions publiques organisées avec les habitants : « *On a demandé au lotisseur que les résidences ne soient pas orientées est-ouest, mais plutôt nord-sud pour ne pas avoir de vis-à-vis direct sur les jardins. Elles seront également construites avec des balcons occultant.* »

> *“Les gens ne pourront plus profiter du soleil”*

Un avis que ne partage pas l'association Défense du cadre de vie jarnais. Pour nombre de ses adhérents, moins de 20 mètres sépareront la clôture de leur jardin d'un immeuble dont la hauteur pourrait atteindre 11,40 mètres. De quoi perturber « *l'harmonie du quartier* », où toutes les maisons ont été construites de plain-pied, et faire chuter la valeur desdits pavillons. « *Les gens ne pourront plus profiter ni du soleil du matin, ni du soleil du soir* », ajoute Bernard. « *On a calculé que l'on serait sur un ratio de 70 logements à l'hectare alors que l'on est sur 30 à 40 logements sur des communes de même taille que La Jarne dans la deuxième couronne de l'agglomération* », observe pour sa part Christophe, riverain de la rue du Fief de Chuze.

130 places de stationnement

Conséquence de cette densification, la circulation routière devrait augmenter, dans une rue (la rue Nationale, N.D.L.R.) où passent déjà 32.000 véhicules toutes les 24 heures. Quelque 130 places de stationnement, dont trois pour le cabinet médical, seront aménagées autour des sept bâtiments à édifier. « *85 logements T2 et T3, ce sera en moyenne deux à trois personnes*, croit savoir Bernard. *Donc potentiellement deux à trois véhicules.* » « *Si les gens qui viennent se faire soigner au cabinet médical ne trouvent pas de place, ils auront peut-être envie de venir dans notre rue pour se garer*, annonce Frédéric, de la rue du Fief de Chuze. *Les nuisances vont être terribles !* » L'argument du flux supplémentaire est vite balayé par le maire : « *Les gens qui habiteront ici prendront le bus*, pense Jean-Louis Terrade. *Non seulement ils prendront le bus, mais le promoteur a également prévu mettre à disposition quelques véhicules électriques qu'ils pourront louer sur site.* »

Pas de quoi convaincre - c'est le moins que l'on puisse dire - le collectif Défense du cadre de vie jarnais. Pour ses membres, il s'agit d'un projet « *avant tout financier* » : « *L'objectif de la municipalité était d'obtenir un maximum de la vente (du terrain de l'école, N.D.L.R.) pour financer la nouvelle école.* » Un nouvel établissement scolaire dont le coût dépasserait, selon l'association, les huit millions d'euros. « *La vente de ce terrain n'a pas pour objectif de faire de la trésorerie*, assure Jean-Louis Terrade. […] *Et quand on passe de 96 à 85 logements, vous imaginez bien que le promoteur commence déjà à frapper à ma porte pour revoir le prix.* » Comprenez : pour le renégocier à la baisse.

Deux parties irréconciliables

Le maire de La Jarne regrette de ne pas pouvoir apaiser les inquiétudes de ses administrés. L'édile assure que « *le projet a évolué* » mais qu'il est désormais « *impossible légalement* » de l'abandonner. De son côté, l'association Défense du cadre de vie jarnais ne se fait guère d'espoir. Elle n'exclut pas toutefois d'user de tous les recours possibles pour contester le permis de construire lorsqu'il sera déposé. « *Dans cette histoire, on a tout à perdre*, constate Christophe. *On ira jusqu'au bout.* » L'affaire est donc loin d'être terminée.

Clément Vidal

EN BREF

DOMPIERRE-SUR-MER

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche de 7 km, dimanche 18 octobre devant la mairie. Inscription à 9h (tarif libre). Départ à 9h30. Retour et pot vers 11h30. Renseignement au 05.46.35.35.20.

LAGORD

■ **CONSEIL MUNICIPAL.** Les six élus de l'opposition ont remis leur démission au maire Bruno Barbier mercredi 30 septembre. Dans leur courrier, ils dénoncent *« un refus »* de la majorité de *« donner la parole et d'entendre la voix de l'opposition »*. Ce que conteste le premier magistrat.

■ **CONSEIL DES JEUNES.** Une réunion d'information aux familles pour l'élection du futur conseil municipal des jeunes (du CM2 au collège), est organisée jeudi 15 octobre à 18h à la salle des fêtes. Renseignement sur jeunesse@lagord.fr

LA JARNE

■ **L'HEURE CIVIQUE.** Nettoyage participatif du cimetière lundi 19 octobre dès 9h au cimetière. Venez avec vos binettes, râteaux, sécateurs, gants, seaux… Inscription auprès du CCAS au 05.46.56.74.57 ou 05.46.56.63.64 ou sur ccas@lajarrie.fr

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche samedi 17 octobre à 9h30 sur le parvis de la mairie. Atelier de prévention et d'informations. Gratuit. Une urne pour les dons sera disponible.

MARSILLY

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche de 4,5 km (accessible PMR) et de 9 km, samedi 17 octobre de 8h30 à 13h à la salle Simenon, organisée par le CAM. Adulte 8 €, enfant gratuit.

PÉRIGNY

■ **COLLECTIF EAU PUBLIQUE 17.** L'association tiendra son assemblée générale jeudi 15 octobre à 18h30 au Centre municipal d'animation.

PUILBOREAU

■ **DON DE SANG.** Collecte mardi 20 octobre de 15h30 à 19h à la salle Baillac. Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

CORRESPONDANTS

■ **YANNICK PICARD**
Tél. 06 83 58 14 44
yannick.picard@club-internet.fr
Esnandes et alentours

■ **ARNAUD BÉBIEN**
Tél. 06 80 60 76 82
arnaud.bebien@orange.fr
Aytré

■ **DOMINIQUE GOUGAT**
Tél. 06 13 65 06 47
dominiquegougat17@orange.fr
Châtelaillon-Plage

■ **LA RÉDACTION**
Tél. 05 16 19 43 05
redaction@lhebdo17.com
Agglomération La Rochelle

Des repas végétariens introduits dans les écoles à partir du 1er novembre



Les écoliers aytrésiens végétariens auront un repas assuré à la rentrée des vacances de la Toussaint - © *Archives L'Hebdo 17*

AYTRÉ

Le conseil municipal du 8 octobre a traité de plusieurs points, dont les repas végétariens et les tarifs spécifiques pour Drôle(s) de festival.

Le conseil municipal du jeudi 8 octobre a démarré par une minute de silence en hommage à Jean-Marie Foubert, décédé le 5 septembre. Ce dernier avait assuré pendant des années le rôle de Père Noël lors de divers événements. La proposition est venue de l'ex-maire et leader de l'opposition Tony Loisel, reprochant à la nouvelle équipe municipale de n'avoir pas été représentée aux obsèques. La maire Hélène Rata a accepté la minute de silence. Parmi les délibérations à retenir de ce conseil municipal plutôt court, celle sur les repas végétariens qui seront proposés à partir du 1er novembre dans les écoles. « *Qu'est-ce que ça va changer pour les enfants végétariens ? La protéine animale sera remplacée dans leur repas. Cela ne change pas grand-chose pour la commune financièrement, à l'image des repas pour les enfants ne mangeant pas de porc* », a expliqué l'adjoint au maire chargé de l'éducation, Olivier Calix. Une autre délibération concerne la prochaine édition de Drôle(s) de festival, qui se tiendra du 4 novembre au 2 décembre sur la commune, avec la mise en place d'un tarif spécifique pour les bénéficiaires des minima sociaux (4,50 € contre 6 euros plein tarif). Au passage, il faut noter que la billetterie en ligne est ouverte depuis le 14 octobre, pour une série de spectacles qui font chaque année le plein.

Tony Loisel a demandé à l'adjoint au maire chargé de la culture, Robin Vieules, pourquoi le tarif qui leur sera appliqué n'est pas de moins 50 % (soit 3 euros). Soulignant qu'il faut « *faire attention au coût* », l'élu de la majorité a répondu que « *ce premier geste à 4,50 € servira à affiner la demande. Il nous est très difficile de savoir combien d'enfants, d'accompagnants et donc d'adultes bénéficient des différents tarifs. Il y aura une analyse plus fine réalisée par la suite pour adapter les tarifs.* »

Arnaud Bébien (CLP)

Agglo : avec les enfants, Céline et Oriane embellissent les écoles



Céline Magneron et Oriane Marie, illustratrices rochelaises - © *Marion Toussaint (CLP)*

Céline Magneron et Oriane Marie, toutes les deux illustratrices, se sont retrouvées pour proposer aux écoles des ateliers d'illustration de fresques sur les murs de leurs locaux dans le cadre du projet « Drôles de murs ! ». Ces ateliers, menés dans une dimension ludique, donneront lieu à un résultat qui va demeurer des années sur les murs d'établissements rochelais.

Céline Magneron travaille à l'aquarelle dans son atelier à La Rochelle. Elle a croisé la route d'Oriane Marie, ancienne enseignante aujourd'hui illustratrice à l'univers coloré. Autour de cette envie de transmettre, le binôme s'est formé pour faire naître des fresques, peintes par les enfants, dans des cours d'écoles. Les écoles de Saint-Jean-d'Angély et d'Aytré ont déjà accueilli le projet « Drôles de murs ». Les enfants ont consciencieusement travaillé sur des inspirations puis sur des croquis. Il faut ensuite agrandir les motifs petit à petit.

« *C'est une expérience intéressante de se dégager autant de temps pour le dessin*, remarque Oriane Marie. *La dimension collective est aussi vraiment importante. Ce n'est pas toujours facile pour l'enfant de comprendre qu'il ne va pas peindre que son dessin.* » « *Faire des compromis, c'est parfois compliqué*, ajoute Céline Magneron. *Nous sommes contentes de leur apporter ça, ainsi que la prise de confiance en eux. Beaucoup d'enfants au début nous disent : « Je ne sais pas dessiner. » Mais je pense que nous avons réveillé quelques passions !* »

SAINT-VIVIEN
Concours de
BELOTE
proposé par l'interclubs le trait d'union
SAMEDI 24 OCTOBRE
à la salle des fêtes | ouverture des portes à 13h30
Un lot pour tous | Buvette | Tombola | Crêpes
Inscription 10 € au 06 11 37 45 77 - 06 09 14 35 73

Éric Breton garde son titre mondial de cracher de pépin de citrouille

SAINT-XANDRE

Dimanche 11 octobre, le champion du monde a remis son titre en jeu et a conservé sa couronne avec un jet de 8,31 mètres.

Il est des petits hameaux où le bien vivre ensemble prend le dessus sur la morosité de l'actualité quotidienne. Celui de la Sauzaie, annexé à la commune de Saint-Xandre, en est le plus parfait exemple. Ce havre de paix compte entre 200 et 300 âmes. Et parmi elles, Éric Breton, champion du monde de cracher de pépin de citrouille. Un titre décroché avec un jet de 8,60 mètres en 2025 lors de la cinquième édition du championnat du monde organisé à la Sauzaie. « *Je suis également champion du monde 2026 de cracher de pépin de melon, avec un jet de 7,95 mètres au Fréchou (Lot-et-Garonne)* », précise le champion.

Dimanche 11 octobre, tous s'étaient donné rendez-vous pour un nouveau championnat. Chacun venait avec sa citrouille. « *Avant le championnat, il y a un concours de citrouilles : la plus lourde, la plus belle et la plus petite* », explique Antoine Pouget, le président de l'association du Chai de la Sauzaie. Cette année, avec le manque d'eau, les poids n'ont pas affolé le cadran de la balance.



Sur le citrouillodrome, Éric Breton a conservé son titre - © *Yannick Picard (CLP)*

Le jury du championnat était affûté : « *Il est officiel. Il est composé de trois personnes que nous désignons 15 minutes avant la compétition.* » Face au cracheur, une piste de près de 10 mètres de long sur un mètre de large. « *Les concurrents ont trois tentatives. Le noyau doit impérativement atterrir sur la piste, sous risque de disqualification* », poursuit le président.

« *Les pépins sont fournis par l'organisation*, ajoute-t-il. *Mais les cracheurs peuvent venir avec leurs propres pépins qui doivent être homologués par le jury.* » Éric Breton a conservé sa couronne avec un jet à 8,31 mètres. Une belle performance, inférieure toutefois à celle réalisée en 2025.

Yannick Picard (CLP)



Les élus valident la désignation des présidents de quartiers



Au cours du conseil municipal, le premier adjoint Morgan Moreau a remis à Daniel Théry la médaille de la Ville de Châtelaillon en remerciement de ses 25 ans d'investissement à la présidence du quartier de l'hippodrome - *© Dominique Gougat (CLP)*

CHÂTELAILLON-PLAGE

Les Conseils de quartiers continuent d'assurer un véritable relais entre la municipalité et ses habitants. L'an prochain, ils fêteront leurs 30 ans.

Lundi 5 octobre dernier, une grande partie du conseil municipal a été consacrée à la validation du choix des présidents de quartiers de Châtelaillon-Plage. Le 21 juillet 1997, sous l'impulsion de Jean-Louis Léonard, maire, et de Marie-Geneviève Coutant, directrice générale des services, le conseil municipal décidait de découper la ville en sept zones géographiques et de leur adjoindre un conseil de quartier. « *Le conseil de quartier est devenu une institution à l'identité forgée par la volonté et la personnalité de ses membres et de son président*, a précisé le maire Stéphane Villain. *Le fonctionnement des quartiers obéit à une charte, avec un principe de désignation des présidents et de leurs bureaux. Le président du quartier est désigné par le conseil municipal et les membres du bureau par les habitants au sein de leur quartier.* »

Sept quartiers, sept présidents

Le maire a présenté les sept présidents désignés pour toute la durée du mandat : Claude Boulanger, pour le quartier des Boucholeurs, Florence Riga celui du casino, Élie Pinocheau pour les Dunes, Christiane Staub pour l'hippodrome, Jacqueline Levert pour le port, Magali Chateauvieux pour Orbigny et Héléne Chassereau pour le stade. Les membres du conseil ont majoritairement voté pour ces représentants. Les trois membres de l'opposition se sont abstenus en contestant le mode du choix des présidents de quartier.

Le maire a rendu un hommage appuyé à Jacqueline Levert, présidente du quartier du Port depuis 29 ans, et à Daniel Théry, président du quartier de l'hippodrome. Celui-ci désirait quitter ses fonctions après 25 ans de bons et loyaux services.

Dominique Gougat (CLP)

La Jarrie renforce la protection de son patrimoine

LA JARRIE

Lors du dernier conseil municipal, deux délibérations ont été adoptées pour recentrer le périmètre de protection et instaurer une charte visuelle encadrant les rénovations.

La commune entend donner davantage de cohérence à sa politique patrimoniale. Engagée lors du précédent mandat, cette démarche avait notamment permis l'inscription au titre des monuments historiques d'une façade Renaissance remarquable, qualifiée d'exceptionnelle par l'historien de l'art Richard Lévesque, à la suite des recherches menées par Géraldine Gillardeau, première adjointe.

L'élue souhaite désormais s'attacher à la mise en valeur du clocher du XIVe siècle de l'église Sainte-Madeleine. Un rendez-vous avec la Fondation du patrimoine a été programmé afin d'étudier les possibilités de restauration.

En parallèle, la municipalité a travaillé à une meilleure délimitation du périmètre de protection des abords (PDA). Géraldine Gillardeau et Anthony Orgerit, deuxième adjoint, avec le concours de Marina Bonnaud, chargée de l'urbanisme, du droit des sols et du patrimoine, ont mené cette réflexion sur les conseils de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP). L'objectif est de recentrer la protection sur le cœur de bourg, afin de corriger les incohérences du périmètre initial de 500 mètres prévu par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



Qualifiée d'exceptionnelle, cette façade a été inscrite au titre des Monuments historiques - *© J.-P.B. (CLP)*

Une charte d'identité visuelle

Dans cette même logique, une charte d'identité visuelle a été élaborée avec les Bâtiments de France. Elle servira de référence pour les demandes de rénovation de façades et de création d'enseignes dans le secteur protégé. La mairie conservera l'instruction de ces dossiers, une compétence qui lui permettra d'apporter directement conseils, informations et réponses aux demandeurs, sans attendre le retour d'une autre administration.

Les deux délibérations ont été transmises à la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour instruction. Cette étape sera suivie d'une enquête publique, préalable à la modification du PLUi.

Jean-Paul Boué (CLP)

RETOUR EN IMAGES



Mercredi 7 octobre à l'occasion de la Semaine bleue, la Ville de Châtelaillon-Plage a offert le traditionnel déjeuner spectacle à ses aînés. Près de 700 personnes de 75 ans et plus ont participé à ce rendez-vous annuel incontournable de la vie de la commune. L'équipe municipale a mis à l'honneur Simone, 102 ans, et Henri, 98 ans. - *© D.G. (CLP)*

EN BREF

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

■ **ESCALES EN BIBLIOTHÈQUES.** Atelier spectacle *Charlie et la peluchologie* mercredi 21 octobre à 10h30 et à 15h à la bibliothèque. Découvrez le métier de peluchologue à travers un spectacle participatif à hauteur d'enfant. À partir de 3 ans. Réservation au 05.46.35.02.56 ou sur bibli.st-medard-aunis@laposte.net

SAINT-XANDRE / SAINTE-SOULLE

■ **CLAC'SOINS.** Le camion d'accès aux soins fera escale à St-Xandre mardi 20 octobre de 9h à 12h30 sur le parking de l'église (bilan auditif) et à Sainte-Soulle lundi 26 octobre de 9h à 12h30 devant la pharmacie (thérapie EMDR). Prenez rendez-vous au 09.73.05.66.96.

SAINTE-SOULLE

■ **DON DE SANG.** Collecte jeudi 22 octobre de 15h30 à 19h à la maison des associations. Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

THAIRÉ

■ **OPÉRATION VILLE PROPRE.** Nettoyage des fossés et des abords de routes organisé samedi 24 octobre par la mairie et les associations. Rendez-vous à 9h devant la salle des fêtes. Apportez vos gants et vos bottes. Gilet jaune fourni.

Boussole des Parcours
TROUVEZ VOTRE DIRECTION, CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR
ET SI VOTRE PARCOURS PRENAIT UNE NOUVELLE DIRECTION ?
Besoin de faire le point, d'envisager un changement ou de construire un nouveau projet professionnel ?
Un accompagnement personnalisé, humain et concret, à Puilboreau, près de La Rochelle
Prenez contact pour en parler
BILAN DE COMPÉTENCES • VAE • ORIENTATION SCOLAIRE
Alicia Lecardonnel - Conseillère en insertion et orientation
40 rue du 8 mai - Puilboreau - ☎ 07 72 51 27 96
boussoledesparcours.fr - contact@boussoledesparcours.fr

LA ROCHELLE ENCHÈRES
N° 95-2017
Marie-Charlotte LAGRANGE
Commissaire-priseur
174 rue Émile Normandin - 17000 La Rochelle
VENTE TIMBRES & CARTES POSTALES
Jeudi 22 octobre - 15h30
EXPOSITIONS
• Mercredi 21 octobre : 14h - 17h
• Jeudi 22 octobre : 10h - 12h
ÉVÉNEMENTS À VENIR :
• Mercredi 28 octobre : Belle Vente de Bijoux, Numismatique, Montres & Mode
• Mercredi 4 novembre : Journée d'expertises gratuites sans rendez-vous : 10h - 13h / 14h - 17h
Pour inclure des lots dans nos prochaines ventes ou pour tout renseignement : 09 83 87 15 35
contact@larochelle-encheres.fr - www.larochelle-encheres.fr
ENCHÉRISSEZ EN LIVE SUR INTERENCHERES WWW.INTERENCHERES.COM/17007
Drouot Live



Si la CDC Aunis Atlantique était restée à la REOM, la facture aurait quoi qu'il en soit bondi de 21,5 % en 2027, selon les élus de la majorité - *© Archives L'Hebdo 17*

Collecte des déchets ménagers : ce qui va changer au 1er janvier 2027

La CDC a décidé d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La collectivité espère ainsi retrouver des marges de manœuvre financières. Explications.

AUNIS ATLANTIQUE

Le 1er janvier prochain, la Communauté de Communes (CDC) Aunis Atlantique va dire adieu à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). La REOM sera remplacée par la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi en ont décidé les élus communautaires mardi 6 octobre lors de leur conseil (26 votes « pour », 11 abstentions, un vote « contre »). Ce changement n'est pas seulement sémantique : « *La TEOM permet un apport de trésorerie constant, sécurisé, tout en réduisant à terme nos frais de structure* », promet Sylvain Augeraud. Pour le président de la CDC, l'objectif est surtout de parvenir à se désendetter - l'encours du budget annexe « Environnement et déchets » atteint 13 millions d'euros (M€) - et à retrouver une capacité d'autofinancement.



Jean-Marie Bodin a voté contre la TEOM - *© Archives L'Hebdo 17*

Des recettes mensuelles, un risque d'impayés quasi nul

La REOM est une facture « *pour service rendu* », dont le montant se base sur l'utilisation du service (nombre de personnes dans le foyer, fréquence de collecte, volume du bac…). « *Avec elle, la fiabilité du système est soumise à l'honnêteté déclarative des usagers, et la CDC supporte 100 % du risque d'impayé* », précise Sylvain Augeraud.

Quant à la TEOM, elle est payée en fonction de la valeur locative du logement à l'administration fiscale. Qui la reverse chaque mois à la CDC. De quoi garantir des recettes régulières à la collectivité, tout en minimisant le risque d'impayés (entièrement supporté par la direction générale des finances publiques). Bref, pour les élus d'Aunis Atlantique, la TEOM n'offre que des avantages. Aussi, cette taxe pourrait devenir incitative dès 2028 : en clair, moins un foyer produira de déchets, moins il paiera (et inversement). Comme les autres taxes, « *ce taux sera fixé annuellement (par les élus communautaires, en 2027, N.D.L.R.)* », fait remarquer le président.

Mais au 1er janvier 2027, tous les usagers d'Aunis Atlantique ne bénéficieront pas du même taux. Celui-ci dépendra des « *zones de perception* » que les élus ont décidé d'instaurer, afin de « *proportionner le montant de la TEOM à l'importance du service rendu* ». Trois zones, donc trois taux, ont été créées. La zone 1 (le taux de référence) concerne les secteurs géographiques qui bénéficient d'une collecte en porte-à-porte des bacs noirs tous les 15 jours. Sur la zone 2, les usagers apportent eux-mêmes leurs déchets en déchetterie ou sur un point de collecte situé à plus de 200 mètres de leur habitation ; leur taux de TEOM sera inférieur de 30 % à celui de la zone 1. La zone 3 regroupe les secteurs dont la collecte en porte-à-porte a lieu toutes les semaines : les usagers seront pénalisés d'un taux de TEOM supérieur de 30 % au taux de référence.

> *« Il n'y a pas de système juste »*

Un dispositif qui a fait bondir le conseiller communautaire de Marans, Jean-Marie Bodin. « *Si nous n'avions qu'un passage (du camion-poubelle, N.D.L.R.) tous les 15 jours à Marans, nous n'aurions pas des rues, mais une déchetterie à ciel ouvert* », peste l'ancien maire de la ville, qui en appelle à « *l'équilibre communautaire* » : « *N'importe où sur la CDC, je suppose que la poubelle d'une personne de 80 ans est la même.* […] *Alors payer plus cher parce qu'on habite Marans, et moins cher parce qu'on habite Taugon, je trouve ça illégitime.* » « *Que ce soit la REOM ou la TEOM, il n'y a pas de système juste*, lui répond Sylvain Augeraud. […] *Aujourd'hui, on a une problématique (l'endettement, N.D.L.R.) à résoudre. Et l'outil qui permet de la résoudre, c'est la TEOM.* » « *En majorant ou en minorant de 30 %, vous n'êtes pas sur l'égalité de traitement* », n'en démord pas Jean-Marie Bodin.

La bonne solution ?

Pour Mathias Champseix, de La Laigne, « *on passe à la TEOM pour de mauvaises raisons* » : « *La collectivité a mal géré ses recettes de REOM, c'est pour cela qu'elle accuse un déficit de 750.000 euros*, constate-t-il. […] *On ne connaît pas non plus la part de nos habitants qui vont subir une forte hausse (du coût de la collecte, N.D.L.R.). Ça interroge.* » L'élu s'est abstenu.

Sylvain Fagot semble partagé : « *Avec la REOM, l'idée était que le pollueur paie et que ce soit équitable*, souligne le maire d'Andilly-les-Marais. *Plus vous produisez de déchets, plus vous payez. Mais certains se dédouanaient du recouvrement de cette redevance. C'est là que ça créait un déficit pour la collectivité.* » Mais pour l'édile, la TEOM ne trouve guère grâce à ses yeux : « *Cela me gêne qu'elle soit basée sur la valeur locative*, dit-il. *Demain, une personne dans une grande maison paiera plus cher que six personnes dans une petite.* » Il reste néanmoins confiant quant à l'adoption de la TEOM incitative, en 2028, qui devrait permettre de régler cette problématique.

Clément Vidal

EN BREF

AUNIS ATLANTIQUE

■ **CLAC'SOINS.** Le camion d'accès aux soins fera escale à *Saint-Sauveur-d'Aunis* lundi 19 octobre de 13h30 à 17h devant la mairie (ophtalmologie), *Saint-Jean-de-Liversay* mercredi 21 octobre de 9h à 12h30, résidence Le Pays d'Aunis (ostéopathie) et *Benon* vendredi 30 octobre de 9h à 12h30 au 14 rue du château Musset (prévention cancer du sein et alimentation santé). Prenez rendez-vous au 09.73.05.66.96.

MARANS

■ **SANTÉ EN MOUVEMENT.** Le camion itinérant de prévention et de promotion de la santé fera escale mercredi 21 octobre de 14h à 17h30 aux Restos du cœur (1 rue des Moulins). Gratuit.

■ **CONSEIL MUNICIPAL.** Réunion jeudi 15 octobre à 20h15 à la salle des fêtes retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville.

■ **FNACA.** L'assemblée générale se tiendra jeudi 22 octobre à 14h30 à la salle des fêtes. Renseignement au 06.50.49.39.17 ou 05.46.01.50.77.

SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS

■ **RUE DE LA ROULERIE.** La 2e tranche des travaux de réfection de la voirie rue de la Roulerie va commencer à partir du lundi 19 octobre pour une durée de deux mois. Une réunion d'information pour expliquer le déroulement du chantier se tiendra vendredi 16 octobre à 18h à la salle du conseil de la mairie.

SAINT-CYR-DU-DORET

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche de 5 à 8 km proposée par Saint-Cyr bouge avec vous, samedi 17 octobre à 9h à la salle des fêtes. Participation 5 € minimum avec petit-déjeuner offert. Contact au 07.43.34.01.31.

VILLEDOUX

■ **SEPTEMBRE EN OR, OCTOBRE ROSE ET NOVEMBRE BLEU.** Marche solidaire contre le cancer du sein, de la prostate et de l'enfant, dimanche 18 octobre à 10h à la plaine des Jeux. Parcours de 3 km. Participation libre.

TAUGON

■ **BRICOLAGE DE NOËL.** Atelier peinture / lazure des décorations de Noël du village, organisé lundi 19 octobre de 9h à 12h aux ateliers communaux. Sans inscription.

NUAILLÉ-D'AUNIS

■ **COMITÉ DES FÊTES.** Présentation des projets de l'association vendredi 16 octobre à 20h30 à la salle de la Métairie. Contact au 06.62.53.08.92.

ANDILLY-LES-MARAIS

■ **CLÉS DES CHAMPS.** La ludothèque fait escale lundi 19 octobre de 14h à 18h et du mardi 20 au jeudi 22 octobre de 9h30 à 18h à la Passerelle.

Le renouvellement du réseau d'eau se poursuit dans le centre-bourg

TAUGON

Engagé depuis le 24 août, le chantier de renouvellement des canalisations se déroule en deux tranches. Les travaux doivent s'achever fin mars, sous réserve des conditions météorologiques.



Le réseau d'eau est renouvelé rue de l'Aunis - *© Danielle Driou (CLP)*

Programmé par l'ancienne municipalité, le renouvellement du réseau d'eau du centre-bourg de Taugon se poursuit sous la conduite de la nouvelle équipe municipale d'Hélène Cros. L'objectif est de remplacer les anciennes canalisations et de moderniser les compteurs des habitants. Le chantier est suivi par Aurélien Sicard, premier adjoint chargé de la sécurité et de l'urbanisme, Jacques Aquilina, troisième adjoint, et Catherine Cailly, deuxième adjointe chargée des travaux.

La première tranche concerne la rue de l'Aunis, entre la mairie et le moulin. Commencés fin août, les travaux doivent s'achever à la mi-décembre. Pour limiter les perturbations, une déviation est mise en place en journée par la rue des Roses, en direction de Saint-Jean-de-Liversay. Le passage y est rétabli le matin, le soir et le week-end, afin de préserver l'accès aux commerces.« *Nous avions vu avec la Rese (régie publique d'exploitation du syndicat départemental Eau 17, N.D.L.R.) et le syndicat des eaux afin qu'il y ait peu d'impact pour les habitants* », précise Aurélien Sicard.

La deuxième tranche prendra ensuite le relais sur la route en direction de Vix. La circulation restera possible dans les deux sens, à l'exception des poids lourds qui devront emprunter une déviation.

Au-delà du remplacement des conduites, le chantier vise à améliorer la qualité du réseau. Les nouvelles canalisations en plastique, plus souples que les anciennes, doivent permettre de moderniser les installations. Tous les branchements doivent également être remis à niveau.

La fin de l'ensemble des travaux est prévue au plus tard à la fin mars, sous réserve d'éventuels retards liés aux conditions météorologiques.

Danielle Driou (CLP)

Une deuxième Agora du climat organisée à Andilly-les-Marais



L'événement se donne pour objectif de réfléchir aux conséquences et aux adaptations liées au changement climatique - *© Wikimedia Commons*

Comment vivra-t-on dans le Marais poitevin en 2050 face au changement climatique ? Le Parc naturel régional du Marais poitevin et la Communauté de Communes Aunis Atlantique organisent une deuxième Agora du Climat, vendredi 27 et samedi 28 novembre, à Andilly-les-Marais, pour réfléchir aux évolutions à venir et aux moyens d'agir.

Deux journées d'ateliers et d'échanges sont prévues. En amont, une journée de terrain est proposée au choix vendredi 13 ou samedi 14 novembre. Cette étape, facultative mais recommandée, doit permettre de mieux appréhender les enjeux du territoire.

L'événement s'inscrit dans le projet européen LIFE Maraisilience, lancé en octobre 2024 pour quatre ans. Porté par neuf organismes publics impliqués dans le Marais poitevin, ce programme vise à rassembler les acteurs locaux autour des conséquences du changement climatique et des adaptations à envisager. Il bénéficie d'un financement européen dans le cadre du programme LIFE. Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 octobre sur le site life-maraisilience.parc-marais-poitevin.fr.



Votre *Hebdo de Charente-Maritime*
EST-IL UNE LICORNE ?
NON ! IL EST BIEN RÉEL ET BIEN D'ICI.

JE SOUTIENS MON JOURNAL EN FAISANT UN DON :

O 50 € O 100 € O 200 € O Montant libre .....€

Je remplis mes coordonnées

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Email :..... Tél :.....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de :
Presse et Pluralisme - L'Hebdo de Charente-Maritime
Groupe Audiens - CS 90125 - 27091 Evreux Cedex 9

OU FAITES VOTRE DON DIRECTEMENT SUR :
dons.presseetpluralisme.fr

66 % de votre don déductible de vos impôts (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €.
Reçu fiscal envoyé automatiquement.

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier
Presse & Pluralisme

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par l'association Presse & Pluralisme, selon l'article 10 de leurs Conditions Générales d'Utilisation, disponible à l'adresse dons.presseetpluralisme.fr/cgv. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données vous concernant, de limitation du traitement, d'opposition au traitement, de retrait de votre consentement et votre droit de définir le sort de vos données après votre mort. Ces droits peuvent s'exercer par e-mail à l'adresse dons@presseetpluralisme.fr.



Mickaël Ligné, le 15 août dernier, lors de la cérémonie du souvenir à la stèle des Pinarderies - © *Mairie*

Mickaël Ligné : « On a déjà engagé près d'un tiers de notre programme »

Élu maire en mars dernier, Mickaël Ligné revient sur le travail engagé avec sa nouvelle équipe et les priorités qui doivent rythmer le mandat.

ÉCOYEUX

Après six années passées comme adjoint, Mickaël Ligné a changé de fauteuil en mars dernier en devenant maire d'Écoyeux. Six mois après son élection, l'heure est au premier bilan pour l'élu, qui assure avoir rapidement trouvé ses marques à la tête de la commune. « *Ça fait six mois que nous travaillons d'arrache-pied* », résume-t-il, satisfait du chemin parcouru avec sa nouvelle équipe municipale.

De la campagne, Mickaël Ligné retient une confrontation qui s'est déroulée « *dans un bon esprit démocratique* ». Une fois élu, place au travail. Il évoque « *beaucoup de satisfaction, beaucoup de fierté, beaucoup d'honneur* » à exercer cette nouvelle fonction.

> *“Un budget de rigueur qui va tenir pour quelques années”*

« *On a déjà engagé près d'un tiers de notre programme* », estime-t-il six mois plus tard. Un démarrage qu'il attribue notamment à son équipe, composée de quatre adjoints et d'une conseillère déléguée. « *Avec six mois de recul, je dirais que c'est au-delà de toutes mes espérances parce que j'ai une équipe vraiment formidable qui me suit, qui me soutient, qui est plus motivée que jamais.* » Cette volonté d'avancer doit toutefois composer avec les finances communales. « *J'ai été obligé d'appliquer dès notre élection un budget de rigueur qui va tenir pour quelques années* », reconnaît Mickaël Ligné. L'objectif est double : « *remonter les comptes de la commune* » et préparer des investissements importants. Au point que le maire assume de regarder au-delà de l'échéance actuelle : « *On a engagé les projets pour deux mandats.* »

Les premières réalisations ont concerné le patrimoine, la sécurité et la vie associative. L'église a été nettoyée et ouverte lors des Journées du patrimoine, avec, pour la première fois, l'accès au chemin de ronde. « *La priorité du mandat, c'était le patrimoine et la sécurisation du bourg et des hameaux.* » Les aménagements liés à la sécurité doivent se poursuivre avant Noël. La nouvelle équipe a également organisé un forum des associations et une Fête de la musique. Des rendez-vous qui ont, selon le maire, « *vraiment redonné un souffle nouveau et une dynamique à la commune* ».

Trois projets structurants avec Villages d'avenir

Pour préparer la suite, Écoyeux s'est engagée dans le dispositif Villages d'avenir. « *C'est un accélérateur de projets* », résume Mickaël Ligné. Trois dossiers structurants font aujourd'hui l'objet d'un travail avec les services de l'État. Le plus avancé concerne la création d'un tiers-lieu dans l'ancienne école des filles. Le site pourrait réunir « *un café associatif, une épicerie associative* », auxquels pourraient s'ajouter une recyclerie et une matériauthèque. « *L'association est en création, le lieu est disponible.* » Après quelques travaux, le projet pourrait prendre forme en 2027.

La municipalité travaille parallèlement à la création d'un pôle santé. « *Là, on est en cours de recherche et d'acquisition de foncier.* » Un projet d'habitat inclusif destiné aux seniors est également à l'étude. À cette liste s'ajoute le déplacement des ateliers municipaux, prévu à partir de 2027. Le futur bâtiment doit accueillir des panneaux photovoltaïques capables d'alimenter plusieurs équipements communaux. L'école constitue également « *un gros morceau* ». La remise aux normes et la transition énergétique sont programmées, avec notamment l'installation de brasseurs d'air et de filtres thermiques pour la rentrée 2027.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de financements est devenue une règle. « *Mon équipe a été au parfum dès le début : on ne fait pas de projet à moins de 50 % de subventions.* » Pour la sécurisation de la route romaine, par exemple, la moitié des 6.000 euros nécessaires doit être financée par le produit des amendes de police. Pour les autres dossiers, la commune compte solliciter le Fonds vert, la DETR, le Département ou la Drac. « *J'ai imposé 50 % minimum, mais avec un objectif de 80 %.* »

La transition énergétique doit également se traduire par la plantation de sept arbres : deux près de la maison d'assistantes maternelles, trois dans la cour de l'école et deux au square des Deux-Châteaux.

> *“Je savais que ça allait être un facilitateur”*

Vice-président de l'Agglomération de Saintes, Mickaël Ligné voit dans cette fonction intercommunale un atout pour Écoyeux. « *J'ai accepté cette place de vice-président pour développer la commune parce que je savais que ça allait être un facilitateur.* » Il estime que certains dossiers pourront ainsi aboutir « *en un ou deux ans* » là où ils auraient pu demander « *cinq ou six ans* ».

Quant à la fonction de maire elle-même, elle ne l'a pas véritablement surpris. « *Je m'étais préparé aux fonctions. Et c'est l'avantage d'avoir été adjoint pendant six ans.* » L'élu a néanmoins réduit son activité professionnelle à mi-temps pour dégager le temps nécessaire. Car entre la mairie, l'Agglomération et ses fonctions à Cyclad, le constat s'est rapidement imposé : « *Si je voulais suivre correctement ma mairie, je ne pouvais plus travailler* » au même rythme.

Amaury Legrand

EN BREF

VALS DE SAINTONGE

■ **FORUM DES EMPLOIS.** Vendredi 23 octobre de 9h à 13h à la salle des fêtes de *Matha*, organisé par le Département. Inscription sur emploi17.fr ou au 05.46.38.97.10.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

■ **HISTOIRE.** Conférence *Diane de Poitiers ou l'éternelle beauté* présentée par Geneviève Ehrlacher, jeudi 15 octobre à 16h au salon d'honneur de la mairie. Gratuit.

■ **CAFÉ MÉMOIRE.** France Alzheimer propose un moment d'échange autour du thème *Micro-nutrition et alimentation thérapeutique* avec l'intervention de Valérie Mege (hygiéniste naturopathe), mardi 27 octobre de 14h à 17h à Nuage dés thés (5 rue de l'hôtel de ville). Gratuit. Contact au 06.25.95.99.66.

■ **FNACA.** L'assemblée générale se tiendra mardi 20 octobre à 15h au 19 avenue du Port Mahon.

■ **CINÉ-DÉBAT.** *Et si on parlait de la mort ?* documentaire d'Anne Jochum pour aider petits et grands à parler de la mort, du deuil et des émotions qui les accompagnent, jeudi 15 octobre à 20h au Cinévals. Débat animé par Martine Piton, psychologue de l'association Vivre son deuil. Gratuit. Renseignement au 06.08.92.98.45.

ASNIÈRES-LA-GIRAUD

■ **OCTOBRE ROSE.** Marche de 4 à 9 km, samedi 17 octobre à 14h à la maison des sports. Prix 3 € minimum.

MAZERAY

■ **AMICALE POST-SCOLAIRE.** Assemblée générale vendredi 16 octobre à 18h30 au local du club de foot.

MATHA

■ **OCTOBRE ROSE.** Tournoi de pétanque dimanche 18 octobre à 14h aux Godinières, prix 5 € par joueur. Marche de 5 ou 10 km samedi 24 octobre, départ à 10h devant la mairie, prix 5 et 10 €. Inscriptions à la mairie ou sur accueil@matha17.fr

BRIE-SOUS-MATHA

■ **HALLOWEEN.** Soirée organisée par l'amicale des donneurs de sang de Matha, samedi 24 octobre, dès 19h30 à la salle des fêtes. Repas tartiflette, animations, jeux et concours de déguisement. Adulte 22 €, -12 ans 12 €. Inscription au 05.46.25.02.94 (HR).

AUTHON-ÉBÉON

■ **OCTOBRE ROSE.** 4e sortie des voitures anciennes samedi 24 octobre. Départ à 9h, direction St-Julien-de-l'Escap pour la visite à 10h30 du musée automobile de Philippe Auguste. Vers 12h, arrivée à Mazeray pour un repas dansant (apportez vos couverts). Contact au 06.87.35.50.58.

Propriétaires, n'oubliez pas les aides à l'habitat

VALS DE SAINTONGE

Les propriétaires des Vals de Saintonge peuvent bénéficier de plusieurs aides. Vals de Saintonge Communauté et la Ville de Saint-Jean-d'Angély renforcent leur communication pour mieux faire connaître ces dispositifs.



Vals de Saintonge Communauté et la Ville de Saint-Jean-d'Angély s'unissent pour aider les propriétaires à rénover leur logement - © *T.C.*

« *Nous avons une communication offensive sur les aides à l'habitat pour rappeler les dispositifs existants aux propriétaires bailleurs* », explique Cyril Chappet, conseiller délégué à Vals de Saintonge Communauté en charge de l'habitat. L'objectif affiché est de poursuivre la réhabilitation du parc de logements et d'améliorer les conditions d'habitat dans les communes du territoire.

Deux dispositifs sont actuellement mobilisables. Le Pacte territorial concerne l'ensemble des 109 communes des Vals de Saintonge et s'adresse aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs. Il peut accompagner des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou de menuiseries, mais également des travaux liés à l'adaptation du logement ou à la réhabilitation d'habitations dégradées. Les aides sont accordées sous conditions de ressources et selon des critères d'éligibilité.

À Saint-Jean-d'Angély, les propriétaires peuvent en outre bénéficier de l'Opah-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain), dans un périmètre défini du centre-ville. Pour aider les propriétaires à s'y retrouver parmi les différents dispositifs, Vals de Saintonge Communauté met en avant Rénov' Info Service (renov-info-service.fr). Ce service public, porté avec les communautés de communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, constitue une porte d'entrée pour les projets de rénovation.

« *Nous avons un interlocuteur clé : Rénov' Info Service* », indique Sylvain Marchal, vice-président de Vals de Saintonge Communauté chargé de l'aménagement. « *Les conseillers proposent un accompagnement personnalisé et gratuit, avec des conseils techniques, notamment sur les questions énergétiques et thermiques, ainsi qu'une information sur les aides disponibles.* »

La collectivité souhaite également aller directement à la rencontre des habitants. Le Rénov' Tour fera ainsi étape à Saint-Jean-d'Angély les 16 et 17 octobre, place François-Mitterrand, à proximité de l'Hôtel de Ville. Cette animation permettra au public de découvrir les possibilités de rénovation, les dispositifs d'aide et les démarches à effectuer pour engager un projet.

Une réunion d'information destinée notamment aux propriétaires bailleurs, aux professionnels de l'immobilier et aux partenaires financiers est également prévue le 15 octobre à Saint-Jean-d'Angély. L'objectif est de présenter plus largement les possibilités offertes par les dispositifs existants et de mobiliser les acteurs susceptibles d'accompagner les projets.

Vals de Saintonge Communauté consacre chaque année 124.000 euros au financement du Pacte territorial et de l'Opah-RU. Sur cette enveloppe, 95.000 euros sont consacrés au Pacte territorial, dont 59.000 euros pour les propriétaires occupants et 36.000 euros pour les propriétaires bailleurs. L'Opah-RU représente 29.000 euros répartis comme suit : 5.000 euros pour les propriétaires occupants et 24.000 euros pour les propriétaires bailleurs.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély met la main à la poche avec une participation de 5.000 euros pour les propriétaires occupants et 24 000 euros pour les propriétaires bailleurs. Au-delà des montants engagés, les élus veulent surtout faire connaître les possibilités existantes. « *Le but est de montrer l'étendue de ce qu'on peut faire en Vals de Saintonge en matière d'habitat* », résume Sylvain Marchal. Une démarche qui doit permettre de transformer davantage de projets de rénovation en réalisations concrètes et contribuer, à l'échelle des Vals de Saintonge, à améliorer durablement le parc de logements.

Théo Chiramberro

Les associations unissent leurs forces pour mieux coordonner leurs actions

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE

Les sept associations dampierroises se sont réunies, vendredi 2 octobre, à l'initiative de la municipalité afin de planifier leurs événements, mais aussi partager un calendrier commun et améliorer la circulation de l'information sur le territoire.


Les associations se sont réunies pour faire le point sur leurs projets à venir - © *P.T. (CLP)*

Le 2 octobre dernier, la municipalité a réuni, dans la salle du conseil, les sept associations de la commune : Les Amis de la Brassière, la Bout'onnade, les Amis du Château, les Espaces Créateurs, l'ACCA, l'APE de Val de Boutonne et le Vairon Boutonnais. L'épicerie-bar a, quant à elle, mis en avant son rôle d'organisateur d'événements sur la commune.

Cette rencontre était animée par Manon Canti, maire de Dampierre-sur-Boutonne, et Sandrine Vergé, deuxième adjointe déléguée à la vie locale. Malgré la diversité de leurs activités, ces associations partagent un même engagement : donner de leur temps pour faire vivre la commune, créer du lien entre les habitants et contribuer à son dynamisme. « *Nous vous avons réunis aujourd'hui pour que vous fassiez connaissance, pour recueillir vos idées et mieux cerner vos besoins* », a déclaré Manon Canti en ouverture de séance, avant que chaque représentant ne présente brièvement son association et ses activités.

Cette première réunion poursuivait notamment deux objectifs : mieux coordonner les plannings d'occupation de la salle communale et fixer les dates des prochains événements prévus pour la fin de l'année 2026, tout en préparant et en enrichissant le calendrier de l'année 2027.

Les échanges, nourris, ont également permis d'aborder les moyens d'améliorer la circulation de l'information entre les différents acteurs de la commune. Cette première rencontre pourrait ainsi ouvrir la voie à des rendez-vous réguliers et à une meilleure utilisation des canaux de communication existants. « *Notre commune bénéficie d'une forte dynamique associative. Pour éviter les doublons et favoriser une mutualisation des moyens, la création d'un calendrier partagé serait une piste à explorer* », a souligné Sandrine Vergé.

Manon Canti a, de son côté, réaffirmé le soutien de la municipalité au tissu associatif local et sa volonté de maintenir le dialogue avec ses différents acteurs : « *Travailler en concertation pour mieux comprendre vos attentes et être à l'écoute de vos besoins sont nos objectifs.* » Cette première réunion a visiblement répondu à une attente des associations, avec la volonté commune de renforcer la coordination, les échanges et les liens entre celles et ceux qui participent à l'animation de Dampierre-sur-Boutonne.

EN BREF

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE

■ **CONCOURS DE SOUPE.** La Boutonn'ade propose un concours de la meilleure soupe samedi 24 octobre à 19h à la salle des fêtes. Entrée gratuite. Bol de dégustation 5 €. Inscription au concours gratuite au 07.71.22.50.97.





PETITES ANNONCES

BONNES AFFAIRES

ACHÈTE bassin/timbre en pierre, éléments déco jardin, piliers, dallage ancien. Tél.: 06 65 19 59 25.

VDS taille haie STIL, HS 80 1 R lame 70 220 € + 1 tronçonneuse 45 de coupe marque BG chaîne et guide neuf moteur révisé 200 € + 1 chaudière à mazout avec brûleur neuf WOLF réserve d'eau: 650 €. Tél. 06.59.18.74.19

EMPLOI · SERVICES

SERVICES

MACON COUVREUR, recherche travaux neufs ou anciens, + murs en pierre. Tél: 07 65 59 05 58 OU 07 65 60 18 09.

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Facebook
L'HEBDO
DE CHARENTE-MARITIME

PETITES ANNONCES
Offre réservée aux particuliers
PROFESSIONNELS : contactez le 06 98 32 09 43

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE (Cochez la ou les case(s) de votre choix)

Forfait (4 lignes)		☐ 1 semaine : 10 €	☐ 2 semaines : 19 €	☐ 3 semaines : 26 €
Couplage avec l'Angérien		☐ + 8 €	☐ + 16 €	☐ + 22 €
Ligne(s) supplémentaire(s)		☐ + ... x 2 €	☐ + ... x 4 €	☐ + ... x 6 €
Encadrement		☐ + 3 €	☐ + 6 €	☐ + 9 €
Fond de couleur		☐ + 2 €	☐ + 4 €	☐ + 6 €
Photo*		☐ + 5 €	☐ + 6 €	☐ + 12 €
Domiciliation journal**		☐ + 5 €	☐ + 10 €	☐ + 15 €
Recevoir le justificatif de 1re parution :	PAPIER	☐ + 3,20 €	☐ + 3,20 €	☐ + 3,20 €
	PDF	☐ + 1 €	☐ + 1 €	☐ + 1 €

*À envoyer par email à petites.annonces@lhebdo17.fr
**La mention "Ecrire au journal qui transmettra" accompagnera votre annonce

TOTAL DE L'ANNONCE ..... €

RÉDIGEZ DISTINCTEMENT VOTRE ANNONCE
Écrivez en majuscules. Une lettre ou un espace par case. Un espace entre chaque mot.
Toute annonce parvenant sans règlement ou mal rédigée sera refusée.
Forfait (4 lignes) (1 ligne ± 27 caractères - Forfait 108 caractères ± 4 lignes)
Ligne(s) supplémentaire(s) (2 € pour 1 ligne ± 27 caractères - 5 lignes maximum)

VOS COORDONNÉES (à remplir pour le bon traitement de votre commande)
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Tél : ..... Email : .....

TRANSMETTEZ VOTRE ANNONCE + VOTRE RÈGLEMENT
Par courrier à :
ALC RÉGIE - Service petites annonces
L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME,
6 rue Pierre et Marie Curie
CS 42110 - 33525 Bruges Cedex
Délai de réception :
Jusqu'au MERCREDI 10H pour une parution le JEUDI.

Nos annonces sont payables à la commande.
☐ Par chèque : le joindre à votre annonce à l'ordre de ALC RÉGIE, à l'adresse ci-contre.
☐ Par CB (tél. 05 56 44 72 24)
☐ En espèces : directement à l'agence de L'HEDBO DE CHARENTE-MARITIME.

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre petite annonce et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Groupe PMSO - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Renseignements : 05 56 44 72 24

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier
7 rue Paul-Bert
17700 SURGÈRES.

Aunisienne de Presse : EURL 99 ans - Cap. 10.000 € - 29 avenue du Général Leclerc - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS SAINTES 797 446 481.
RÉDACTION · redaction@lhebdo17.com - 05 16 19 43 05 · **Directeur de la publication :** Vincent David - **Rédacteur en chef :** Amaury Legrand - **Journalistes :** Clément Vidal, Simon Moreau & Damien Carboni.
PUBLICITÉ · f.delapierre@lhebdo17.com - 06 98 32 09 43 · **Chargé des ventes :** Franck Delapierre
ANNONCES LÉGALES · annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24
ABONNEMENT - DIFFUSION · abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) : 75€ / **Numérique 1 an :** 48€ (prix T.T.C. au taux de 2,10%)
IMPRIMERIE · **Sapeso :** 40 quai de Brazza, 33100 BORDEAUX.
CPPAP : 1130 C 89462 - **ISSN :** 2681-4684 - Dépôt légal à parution.
Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100 %.
Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC (PEFC/10-31-3312).
votre journal

DÉCÈS

AIFFRES (79), PUYRAVAULT
Patrick Bayle, décédé à l'âge de 75 ans. Un hommage lui a été rendu mercredi 14 octobre au crématorium de Niort (Deux-Sèvres).

ANGLIERS, RUELLE-SUR-TOUVRE (16)
André Jeanneau, décédé jeudi 8 octobre à l'âge de 64 ans. La cérémonie civile a eu lieu mercredi 14 octobre au crématorium de La Rochelle. L'inhumation de l'urne aura lieu vendredi 16 octobre à 11h30 au cimetière de la Croix-Rompue, à Ruelle-sur-Touvre.

AYTRÉ
Simone Kerenflech, née Faucher, décédée dimanche 4 octobre à l'âge de 99 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 14 octobre en l'église d'Aytré, suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière de cette même commune

CHAMBON
Patricia Forestier, née Luret, décédée à l'âge de 62 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 14 octobre en l'église de Surgères, suivie d'un recueillement au crématorium de La Rochelle.

CHÂTELAILLON-PLAGE
Claude Chantraine, décédé mercredi 7 octobre à l'âge de 82 ans. La cérémonie civile a été célébrée mardi 13 octobre au crématorium de La Rochelle.

LA JARNE
Ginette, Liliane Mucha, née Papon. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 13 octobre en l'église de La Jarne, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LA ROCHELLE
Guy Martinière, décédé dimanche 4 octobre à l'âge de 82 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 13 octobre en l'église de la Genette à La Rochelle.

Ginette Archer, née Moïse, décédée jeudi 8 octobre à l'âge de 88 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 16 octobre à 10h30 en l'église Notre-Dame de La Rochelle. La cérémonie civile aura lieu à 14h30 au crématorium de cette même commune.

Michelle Heraud, décédée à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 16 octobre à 14h30 en l'église Notre-Dame de La Rochelle, suivie de l'inhumation au cimetière de Mireuil de cette même commune.

Patrick Milbeo, décédé à l'âge de 75 ans. La cérémonie civile sera célébrée lundi 19 octobre à 11h30 au crématorium de La Rochelle.

ROCHEFORT
Marinette Fondrat, née Gourdin, décédée mardi 6 octobre à l'âge de 89 ans. La cérémonie civile a été célébrée mardi 13 octobre au crématorium de Saint-Jean-d'Angély.

SAINT-AGNANT
Ginette Dumand, née Gastien, décédée à l'âge de 91 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mardi 13 octobre en l'église de Saint-Agnant, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

RIVES-DE-BOUTONNE, LA CROIX-COMTESSE
Lydia Pelard, décédée à l'âge de 62 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée mercredi 14 octobre en l'église de Saint-Georges-de-Longuepierre.

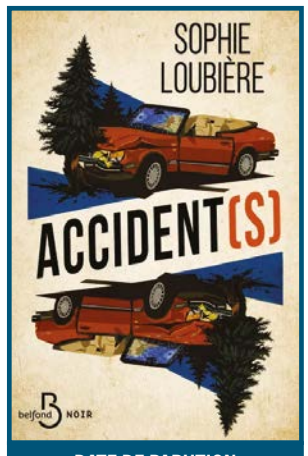
SAINT-SAVINIEN
Geneviève de Clédat, décédée lundi 6 octobre à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 9 octobre en l'église de Saint-Savinien, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

SAINTE-SOULLE
Jeanine Chabiron, née Texier, décédée dans sa 96e année. Ses obsèques religieuses seront célébrées jeudi 15 octobre à 14h en l'église de Sainte-Soulle, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

LES LIVRES DE LA SEMAINE

AUTEURS COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE

Accident(s) de Sophie Loubière



DATE DE PARUTION
08/10/2026

Après une collision qui a failli lui coûter la vie, l'autrice de romans noirs Cécile Varennes voit son monde se fracturer une nouvelle fois lorsque la voiture de son père est retrouvée calcinée au fond d'un bois, près de Nevers. L'enquête conclut à un accident. Cependant, une valise cachée dans la maison du défunt raconte une autre histoire. À l'intérieur, des coupures de presse faisant mention de disparitions et de meurtres survenus le long de la nationale 7. La même route où ont péri la mère et le petit frère de Cécile, trente ans plus tôt. Ce que son père traquait, elle l'ignore. Mais ce sera le moteur de son prochain polar. Désormais incapable de tenir un volant, la romancière fait appel à Tristan Frato, un ancien photoreporter devenu journaliste dans la Nièvre, pour arpenter les 996 kilomètres de la route bleue. Un homme dont le passé pourrait bien télescoper le présent de la « reine du crime ».

▸▸ Belfond Noir, 560 pages, broché 22,90 €, Ebook 15,99 €.

Auteur de dix romans, de nouvelles et de fictions audios, Sophie Loubière est aussi une voix bien connue de la radio (France Inter, France Info). Son univers littéraire : la maltraitance des sentiments, les secrets coupables de l'enfance, les losers flamboyants en quête de rédemption. Entre empathie et défiance envers ses personnages, elle plonge le lecteur dans un trouble profond, puisant son inspiration dans des faits divers ou dans ce qui la touche intimement.

Ce qui nous unit de Françoise Bourdin



DATE DE PARUTION
08/10/2026

À Versailles, Agathe veille depuis toujours sur les siens. Entre Hubert, son second mari, ses trois enfants nés d'un premier mariage et Roxane, la petite dernière, elle s'efforce de préserver l'équilibre familial auquel elle tient tant.
Mais derrière les apparences d'une harmonie retrouvée, les blessures du passé continuent de peser sur la famille recomposée. Hubert supporte mal la place que Victor, l'ex-mari d'Agathe, occupe dans leur vie. L'aîné, Laurent, se heurte à l'autorité et à la jalousie de son beau-père. Juliette se lance avec incertitude dans son installation professionnelle. David cherche encore sa voie, tandis que Roxane grandit au milieu de tensions qu'on croit lui épargner. Entre ambitions contrariées et non-dits accumulés, chacun devra trouver sa place et comprendre ce qui, au-delà des fêlures et des rancœurs, les unit malgré tout.

▸▸ Récamier, 288 pages, broché 21,90 €, Ebook 14,99 €.

Françoise Bourdin est une écrivaine française née en 1952 à Paris. Elle a publié plus de quarante livres traitant pour la majorité de drames familiaux et fait partie des écrivains les plus vendus de France. Quatre ans après sa disparition, Récamier publie le roman qu'elle avait pratiquement terminé : une histoire d'aujourd'hui, au cœur d'une famille recomposée où se croisent ambitions, tensions, maladresses et élans du cœur.

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CONSTITUTIONS

A2627**297**

Maître Serge GRANATA GOLDMAN
Notaire
25, rue Falguière 75015 PARIS
Office n° 75251
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Serge GRANATA GOLDMAN, notaire à PARIS, le 7 octobre 2026, il a été constitué une société civile immobilière dénommée SCI SOL dont le siège est à PUILBOREAU (17138) 1, rue des Vignes, Le Payaud, au capital entièrement libéré de MILLE EUROS (1.000 €) ayant pour objet :

- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Aux termes des statuts sont nommés gérants :

Monsieur Serge AGUADO, retraité,
Né à ENGHIEN LES BAINS (95880), le 22 octobre 1963,
Et Madame Linda Isabelle GUIONNET, sans profession, son épouse,
Née à CHATELLERAULT (86100), le 25 octobre 1966,
demeurant ensemble à CHATELLERAULT (86100), 9, rue Gustave Eiffel,

Cessions des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des associés.

Les parts sociales sont librement transmissibles aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé ;

Tous autres héritiers ou légataires comme encore les dévolutaires de parts ayant appartenu à un associé dont la personnalité morale est disparue doivent être agréés par tous les associés, sans distinction de la qualité de personne physique ou morale, de ces dévolutaires.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de LA ROCHELLE.

A2627**595**

Aux termes d'un ASSP en date du 14/09/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : T.FLORENTIN

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises, la gestion de ces participations, ainsi que la fourniture de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, managériaux et commerciaux au profit de ses filiales et participations.

Siège social : 1A rue jacques de vaucancon, 17180 PERIGNY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LA ROCHELLE

Président : Monsieur FLORENTIN Thomas, demeurant 1 impasse des orcanettes, 17290 LE THOU

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres

Thomas FLORENTIN



FONDS DE COMMERCE

A2627**245**

Etude de Maîtres
Stéphane LAPEGUE et
Emmanuelle BARDET,
Notaires associés à ROYAN
(Charente Maritime),
13-19 avenue
Charles Regazzoni

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Stéphane LAPEGUE, Notaire à ROYAN (17200), 13-19 avenue Charles Regazzoni**, le 29 septembre 2026, enregistré à SAINTES, le 6 octobre 2026, Dossier 2026 00024230 référence 1704P04 2026 N 01371, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Emmanuelle Nadia Marie-France BRUNERIE, demeurant à SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (17200) 8 rue Rudolf Diesel ,

Célibataire. A :

La Société dénommée **MADY**, dont le siège est à SAINT-SULPICE-DE-ROYAN (17200) 8 rue Rudolf Diesel , identifiée au SIREN sous le numéro 106515802 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES.

Le fonds de commerce de vente de produits dérivés du cannabis, CBD, cigarettes électroniques, exploités, savoir :

. Etablissement principal à SAUJON (17600) 90 rue Carnot «EMMA CBD SHOP», et identifié sous le numéro SIRET 921 109 690 21,

. Etablissement secondaire : à SAINT-GEORGES DE DIDONNE (17110) 43 rue de la République connu sous le même nom commercial, et identifié sous le numéro SIRET 921 109 690 39,

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2627**394**

Yséo

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social /Siège de liquidation: 24 rue Jehan MERICHON
17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 979 120 177

Aux termes d'une décision du 30 septembre 2026, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Marc MESSAGER de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de LA ROCHELLE, en annexe au RCS et sera radiée dudit registre.

A2627**310**

COBALT J17+
SAS au capital de 3000 €
Siège social :
21 CHAUSSEE DE L EPERON 17400 Saint-Jean-d'Angély
807 972 393 RCS de Saintes

Aux termes de l'AGE en date du 23/09/2026 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BRUNET EMMANUEL, demeurant 21 CHAUSSEE DE L EPERON 17400 Saint-Jean-d'Angély pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saintes.

Radiation au RCS de Saintes

A2627**218**

SAS NOT'ATLANTIQUE
Notaires associés
1 Boulevard de Cordouan
17201 ROYAN CEDEX
Tél. 05.46.39.06.66

ANIALAIN Société Civile Immobilière en cours de liquidation

Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 2, rue Michel Begon
17000 LA ROCHELLE
Siège de liquidation : 1, Boulevard de Cordouan
17200 ROYAN
539 910 687 R.C.S LA ROCHELLE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une AGE du 30/04/2026 des associés de la Société SCI ANIALAIN, il a été approuvé les comptes du Liquidateur et lui a été donné quitus. En conséquence, il a été constaté la clôture de la liquidation à la date du 30/04/2026.

POUR AVIS

M. Alain MALO

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2627**666**

Glaucia PINTO
Notaire
68 Avenue de Gaulle
17430 TONNAY-CHARENTE

INSERTION CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Glaucia PINTO, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Glaucia PINTO» titulaire d'un office notarial à TONNAY-CHARENTE (Charente Maritime) 68 avenue de Gaulle, CRPCEN 17061, le 12 octobre 2026, a été conclu un aménagement du régime matrimonial actuel de la communauté universelle (clause d'attribution automatique pour une clause avec options au seul choix du survivant) entre :

Monsieur Albert Léonard Henri **TROTTIN**, retraité, et Madame Christiane Jeannine Mireille **JANSSENS**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-HIPPOLYTE (17430)1 rue du Relais de Poste.

Monsieur est né à VITTEAUX (21350) le 7 août 1944,

Madame est née à FOURNES-EN-WEPPES (59134) le 14 août 1946.

Mariés à la mairie de FOURNES-EN-WEPPES (59134) le 6 novembre 1965.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

DISSOLUTIONS

A2627**690**

KDS

SARL Au capital de 500 euros
Siège social/Siège de liquidation: 2, rue des feuilles
17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 847 513 678

Aux termes d'une décision en date du 12 octobre 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Katia DOS SANTOS, demeurant 2, rue des feuilles - 17000 LA ROCHELLE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2, rue des feuilles - 17000 LA ROCHELLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

A2627**213**

SAS B.T.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros euros
Siège social : 3 Chemin de la Basse Bauche
17100 SAINTES
852160241 RCS SAINTES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07/10/2026 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/10/2026 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme MARAND Marie-Christine, demeurant 3 Rue Frédéric Chopin 17100 LES GONDS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 Chemin de la Basse Bauche 17100 SAINTES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SAINTES

Mention sera faite au RCS de SAINTES

Pour avis,

A2627**295**

BC.BM

Société Civile Immobilière
au capital de 61 000 euros
Siège social : 50, Route d'Arbrecourt
17600 SABLONCEAUX
RCS SAINTES 452114 200

AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Joël TARIF demeurant 50, Route d'Arbrecourt à SABLONCEAUX (17600), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé :
50, Route d'Arbrecourt à SABLONCEAUX (17600)
RCS SAINTES
Pour avis,

Le Liquidateur

MODIFICATIONS

A2627**071**

MODIFICATION DE DIRIGEANT

R²

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000,00€
Siège social à LA ROCHELLE (17000)
21 rue Berlioz
RCS LA ROCHELLE n° 918466467

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique du 22/09/2025 il a été pris acte à compter du même jour :

de la démission de la société JR FINANCES de ses fonctions de Président,

de la nomination en qualité de nouveau Président de Monsieur Philippe RULLIER, né à MELLE (79500) le 26 décembre 1963, de nationalité française, demeurant à CHATELAILLON-PLAGE (17340), 3 rue des Dunes,

de la fin des fonctions de Directeur Général de Monsieur Philippe RULLIER, le poste n'étant pas renouvelé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de LA ROCHELLE.

A2627**418**

TRANSFERT DE SIEGE

POISSONNERIE LE REVE DU MOUSSE

EURL au capital de 7000.00 euros
Siège social :
3 Bis Chemin du Maine Videau
17750 ETAULES
RCS n°919308759- RCS LA ROCHELLE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er octobre 2026, le siège social est transféré à ETAULES (17750) 24 allée de Creuse, et ce à compter de ce jour. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE.

Pour avis,
la gérance

A2626**378**

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
9 rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

GEORGES XVII

Société par actions simplifiée
au capital de 19.092.200 euros
Siège social : 17 rue Georges Emonin
17000 LA ROCHELLE
920 552 700 RCS LA ROCHELLE

Les associés ont, en date et à effet du 29/09/2026, (i) décidé de transformer la société en société civile, (ii) mis fin aux fonctions de la présidence exercées par M. Alain MEVELLEC, (iii) nommé le Gérant de la Société sous sa forme nouvelle sans limitation de durée, (iv) modifié l'objet social.

Les modifications sont les suivantes :

Forme sociale : société civile (SC)

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives prises soit en assemblée, soit par consultation écrite. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses parts et de celles de ses mandants sans limitation. Si une part est grevée d'un usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions tant ordinaires qu'extraordinaires autres que celles relatives à la création de parts sociales nouvelles, à moins d'une décision contraire notifiée à la société conjointement par l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, y compris par voie de mutation à titre gratuit.

Toutes autres mutations, notamment au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, n'interviennent qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, donné par décision de nature extraordinaire.

Gérant : M. Alain MEVELLEC, demeurant 17 rue Georges Emonin - 17000 LA ROCHELLE

Objet social : - L'acquisition, la souscription, la cession et la gestion de parts sociales, actions, valeurs mobilières ou obligations, de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel ou civil. La détermination, l'orientation, la conduite de la politique générale, l'animation effective de toutes entités qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, l'exercice de tous mandats dans les Sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce. La participation à toute opération financière avec une entité qu'elle contrôle au sens de l'article L.511.7-3 du Code Monétaire et Financier, y compris l'octroi de garantie auprès d'organismes financiers. La prise de participation financière dans toutes sociétés françaises ou étrangères et la gestion desdites participations. L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société. L'octroi, au profit de l'un ou de plusieurs de ses associés, de toutes sûretés réelles ou personnelles, et notamment de tout nantissement de compte-titres ou d'instruments financiers, gage, cautionnement, garantie autonome ou hypothèque, en garantie de tous engagements souscrits par ses associés auprès de tous établissements de crédit ou prêteurs, et notamment de tous prêts, crédits ou financements. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Les mentions antérieurement publiées demeurent inchangées.

Pour avis, le Gérant,

A2627**272**

LE SALON

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 87, Cours National
17100 SAINTES
RCS SAINTES 820 797 728

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique du 30/09/2026, le siège social est transféré à SAINTES (17100) au 71, Cours National et ce, à compter du 1er juillet 2026.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence :

Ancienne mention :
- 87 Cours National à SAINTES (17100)
Nouvelle mention :
- 71 Cours National à SAINTES (17100)
RCS SAINTES
Pour avis et mention,

La Gérance,

A2627**306**

Société d'Avocats
JURICA
Frédéric DUROT
Alexandra FAURY
Caroline PECHIER
Bénédicte TRONQUET-GRAVIL
14 rue Robert Doisneau
CS 32411
16024 ANGOULÊME
Tél. 05.45.38.47.47
www.jurica.fr

«L'ARMANDECHE»

Société par actions simplifiée
au capital 15.000 EUR
Siège social : 12, rue Villeneuve
(17000) LA ROCHELLE
437.601.909 RCS LA ROCHELLE

Suite aux décisions de l'associée unique en date du 30 septembre 2026, il a été (i) pris acte de la démission de de la société «NIBAT'INVEST», de son mandat de Présidente, (ii) des démissions de Madame Régine NICOL et Monsieur Gilbert NICOL de leurs fonctions de Directeurs Généraux à compter du même jour (iii) décidé de nommer à compter de la même date en qualité de nouvelle Présidente : «MONOLLY», Société à responsabilité limitée - 87.922.408 RCS DOUAI (iv) et en qualité de Directeurs Généraux Monsieur Arnaud FREMON, demeurant FAUMONT (59310) 3, résidence le Berquin et Madame Séverine FREMON, demeurant à FAUMONT (59310) 3, résidence le Berquin.

Pour avis

A2627**604**

HYPCOTEZ

SARL de 5 000 €

Siège social : 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE

17230 LONGEVES

RCS de LA ROCHELLE n°901 213 983

AVIS DE CESSION DE PARTS

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2026, Mme HEUZE YANI, demeurant 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE 17230 LONGEVES et M. HEUZE PATRICK, demeurant 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE 17230 LONGEVES, ont cédé à Mme HEUZE CHLOE, demeurant 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE 17230 LONGEVES et M. HEUZE THEO, demeurant 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE 17230 LONGEVES et Mme HEUZE ZOE, demeurant 5 IMPASSE DE LA BICHE ROSE 17230 LONGEVES, 27000 parts.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Yani HEUZE a cede 21000 parts Patrick HEUZE a cede 6000 parts

Patrick HEUZE

A2627**776**

SELARL RUEZ & ASSOCIES - NOTAIRE
13 rue Macédonio Melloni
39100 DOLE

CLODELSIM
SCI au capital de 1.000,00 €
Siège : 24 B rue d'Amont 39140 BLETTERANS
812 737 278 RCS de LONS LE SAUNIER

Au terme d'un acte notarié en date du 3 mai 2026 signé par Maître Dominique RUEZ, Notaire associé au sein de la SELARL RUEZ & Associés, à DOLE (39100), 13 rue Macédonio Melloni, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 chemin des Frégonds 17740 SAINTE-MARIE-DE-RE.

Gérants : Monsieur Luc SIMONIN, Madame Nathalie SIMONIN, Madame Chloé SIMONIN et Madame Delphine SIMONIN.

Radiation au RCS de LONS LE SAUNIER et ré-immatriculation au RCS de LA ROCHELLE.

A2627**319**

ARGANCE AVOCATS
Kevin COTTART
Avocat
23 rue Chanzy
BP 80084 - 17303
ROCHEFORT SUR MER CEDEX
6 rue de Belgique
17138 PUILBOREAU
LA ROCHELLE

A3C AND CO

SAS au capital de 20 000 €

Siège social : 3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

17500 JONZAC

RCS de SAINTES n°890 042 773

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 25/09/2026 a décidé à compter du 25/09/2026 de nommer en qualité de président CABINET SULLAM ET ASSOCIES, SARL au capital de 2 000 000 €, ayant son siège social 38 RUE DE LA BELLE ETOILE 17138 PUILBOREAU, immatriculée sous le n°452202294 au RCS de LA ROCHELLE en remplacement de M. BAZERBES Jean-Luc, président, pour cause de démission et de Mme MATHÉ Élisabeth, directrice générale, pour cause de démission.

Modification au RCS de SAINTES.

Le Président

ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO

A2627**535**

PRÉFET DE LA CHARENTE

Avis de consultation du public par voie électronique Autorisation environnementale

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 16 novembre 2026 au mardi 16 février 2027 inclus, soit durant 3 mois consécutifs**, à une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de construction et d'installation du parc éolien de la TRÉZENCE sur les communes de LOZAY (17330) et VERGNÉ (17330), déposée par la société SAS ELICIO FRANCE.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements.

M. Philippe KLETZEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Alain GOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour conduire la consultation publique.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SAS ELICIO FRANCE 174 quai de Jemmapes 75010 Paris Cedex 10 contact : M. Julien CHOUAN Mail : julien.chouan@elicio-france.fr Tél : 06 34 41 28 01

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation (ou la mention d'une absence d'avis à l'issue des délais impartis), des avis des collectivités territoriales concernées, des éventuelles informations complémentaires transmises par le porteur de projet ainsi que des éventuelles réponses du pétitionnaire aux avis et aux observations du public, qui seront mis en ligne au fur et à mesure de leur émission sur le site internet dédié à cette consultation : Adresse du registre : https://www.registre-dematerialise.fr/7669/

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique est également possible dans les maisons France Service : https://www.charente-maritime.gouv.fr/Demarches/France-Services/France-Services-Proche-de-vous-proche-de-chezvous.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions : - sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7669/ ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : consultation-du-public-7669@registre-dematerialise.fr - par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement :

Lors des **permanences** du commissaire enquêteur en mairies de :

-Mercredi 16 décembre 2026 de 15h00 à 18h00 à la **Mairie de VERGNÉ** 10 Route de la Gare 17330

-Lundi 11 janvier 2027 de 09h00 à 12h00 à la **Mairie de LOZAY** 2 rue des Marronniers 17330

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire, **à la salle Associative : 10b, Rue de la Mairie 17330 LOZAY** :

-Réunion d'ouverture : Jeudi 19 novembre 2026 de 18h00 à 20h00 -Réunion de clôture : Jeudi 4 février 2027 à 18h00 à 20h00

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation pré-cité, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A2626**691**

COMMUNE DE GRANDJEAN

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération du 7 octobre 2026, le Conseil Municipal de Grandjean a décidé d'instituer le droit de préemption urbain (article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé le 7 octobre 2026.

TRIBUNAUX

A2627**746**

A VENDRE

FONDS DE COMMERCE DE Travaux de menuiseries métalliques A PÉRIGNY
(17180)
Rue Jacques Vaucanson
ZI de Périgny

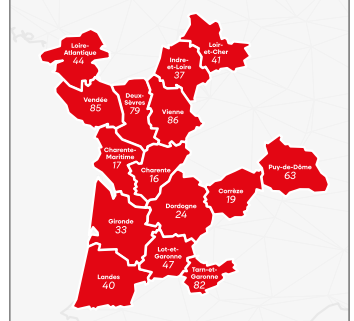


Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Marie-Adéline ROUSSELOT-GÉGOUÉ, 9 rue Audry de Puyravault - 17300 ROCHEFORT avant le 02/11/2026 à 17h00

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu, onglet cession d'actif, référence 51277

Coordonnées de la personne en charge du dossier : rochefort@ekip.eu

VOS ANNONCES PUBLIÉES
dans nos 12 éditions membres du réseau
ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO



annoncelegale.alcregie.com
annonces.legales@alcregie.com
05 56 44 72 24

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2627**664**

Saintes Grandes Rives l'Agglo

Création d'une zone d'aménagement différé «La Grève» et instauration du droit de préemption y afférent - Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Saintes

Par délibération n°CC_2026_222 en date du 23 septembre 2026, le Conseil Communautaire de Saintes Grandes Rives l'Agglo a décidé de créer une zone d'aménagement différé sur le secteur de «La Grève», sur la commune de Saintes.
Le droit de préemption afférent à cette zone est institué au profit de Saintes Grandes Rives l'Agglo.
La délibération et ses annexes, comportant notamment le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement différé, sont consultables au siège de Saintes Grandes Rives l'Agglo et à la mairie de Saintes.
Par délibération n°CC_2026_225 en date du 23 septembre 2026, le Conseil Communautaire de Saintes Grandes Rives l'Agglo a décidé d'instituer le droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) telles que délimitées dans le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saintes, à l'exclusion du secteur de «La Grève» couvert par une zone d'aménagement différé et tel que délimité dans le plan annexé.
La délibération est affichée au siège de Saintes Grandes Rives l'Agglo et à la mairie de Saintes pendant 1 mois.

A2626**689**

Commune de Grandjean

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 7 octobre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Grandjean a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

L'HEBDO DE CHARENTE-MARITIME Courrier
Journal MEMBRE du réseau
ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO
annoncelegale.alcregie.com
UNE PLATEFORME UNIQUE
pour vos annonces légales
ICI, ET PARTOUT EN FRANCE !



Emmanuel Chevillot a connu les trois marches du podium la saison dernière - © *T.C.*

Une saison de médailles colorées pour l'Angérien Emmanuel Chevillot

Emmanuel Chevillot arbore autour du cou trois médailles de différentes couleurs. Preuve d'une saison passée sur le podium de la régularité pour l'Angérien.

ST-JEAN-D'Y - HALTÉROPHILIE

Il y a des saisons qui marquent plus que d'autres. Celle que vient de vivre Emmanuel Chevillot fera assurément partie de celles dont l'haltérophile angérien se souviendra longtemps. Au cours de la saison 2025-2026, le Master 55-60 ans a participé aux championnats de France, d'Europe et du monde, ainsi qu'aux Jeux méditerranéens.

Quatre compétitions et autant de performances de premier plan : une médaille d'or aux Jeux méditerranéens, une deuxième place nationale, une troisième place européenne et une sixième place mondiale. Une progression qui, quel que soit le sens dans lequel on lit les résultats, témoigne de la régularité d'Emmanuel Chevillot au plus haut niveau.

Rigueur et performances

Cette dernière compétition restera particulièrement marquante. « *L'épreuve se déroulait dans une salle qui avait servi pour les Jeux olympiques de 2004*, raconte avec fierté le joaillier de la place du Pilori. *Il y avait des épreuves de taekwondo et de handball. C'est un lieu qui, malheureusement, a été laissé un peu à l'abandon, mais c'est toujours une fierté de se produire dans une salle chargée d'histoire.* » Connu dans la cité angérienne pour avoir longtemps été le président du Club haltérophilie musculation angérien (CHMA), Emmanuel Chevillot est également un modèle de rigueur et de discipline. Il continue de s'entraîner trois fois par semaine pendant deux heures au gymnase du Coi.

« *À 56 ans, je ne me suis jamais blessé. C'est une discipline qui demande beaucoup de technicité*, explique-t-il. » Une longévité dont il tire une certaine fierté. « *Ce n'est pas un exploit à un moment de la saison, ce sont des exploits tout au long de la saison. Malgré l'âge, on reste compétiteur.* » Cette saison encore, l'Angérien a réalisé de belles performances. À l'arraché, il a soulevé 85 kg et 110 kg à l'épaulé-jeté. Une réussite qui repose aussi sur un travail régulier et un encadrement précis. L'Angérien bénéficie notamment du suivi d'un entraîneur qui élabore ses séances à l'année. « *C'est réglé comme du papier à musique* », sourit le joaillier.

Le CHMA, créé en 1974, compte aujourd'hui environ 80 licenciés. Le club angérien évolue également au plus haut niveau national, avec une équipe masculine parmi les 18 meilleures équipes françaises et une équipe féminine dans le top 9. « *On travaille dur pour avoir ces résultats. C'est un super club familial où tout le monde se connaît et s'entraide* », souligne celui qui en a été le président pendant 17 ans.

Malgré les podiums accumulés cette saison, le plus beau souvenir de la carrière d'Emmanuel Chevillot reste pour l'instant un championnat d'Europe disputé en Irlande, il y a trois ans. Ce jour-là, son fils Clovis avait fait le déplacement depuis l'Australie pour venir l'encourager. « *Je suis arrivé là-bas, je l'ai vu et il m'a dit : « Je n'allais quand même pas te laisser tout seul. » Rien que d'en parler, j'ai les poils qui se hérissent.* »

Clovis Chevillot n'est pas seulement son fils : il est également son coach occasionnel. Une situation particulière dans laquelle les deux hommes ont appris à séparer les liens familiaux du travail sportif. Emmanuel Chevillot était finalement reparti d'Irlande avec une médaille d'argent autour du cou.



À l'arraché, l'Angérien a soulevé 85 kg et 110 kg à l'épaulé-jeté - © *Magnific*

Une nouvelle saison déjà chargée

À peine la saison terminée, la suivante s'annonce déjà particulièrement dense. Emmanuel Chevillot doit participer aux Jeux méditerranéens à Lisbonne en octobre, avant les championnats de France près de Paris, puis les championnats d'Europe en Finlande. Et pour finir, la cerise sur le gâteau : les championnats du monde à Kansaï, au Japon.

« *Ça en fait, du voyage*, plaisante le globe-trotteur. *C'est un budget, mais ça nous fait vivre des expériences et ce sont des souvenirs gravés.* » Des souvenirs qui, à l'image des médailles accrochées autour de son cou, ne sont pas près de disparaître.

Théo Chiramberro

EN BREF

RUGBY

■ **SURGÈRES.** Journée découverte proposée par le SCS, lundi 26 octobre (U8), mardi 27 octobre (U10) et mercredi 28 octobre (U12) au stade. 20 € la journée repas inclus. Inscription au 07.87.20.26.27 ou 06.83.55.50.84.

PICKLEBALL

■ **SURGÈRES.** Matinée découverte du pickleball organisée par le SCS tennis, samedi 17 octobre de 10h à 12h au club de tennis, rue du Stade. Renseignement au 06.88.98.37.22.

TENNIS

■ **MAUZÉ / FRONTENAY (79).** Stage de La Toussaint tennis - multisport, organisé par les clubs de tennis du 21 au 24 octobre à Frontenay et du 28 au 31 octobre à Mauzé de 9h à 10h30 (4-6 ans), de 10h30 à 12h (7-10 ans) et de 14h à 17h (11-18 ans). Tarif : 8 €, non licencié 10 €, 11-18 ans 16 €. Stage Adultes mercredis 21 et 28 octobre de 19h à 20h30 à Mauzé et jeudis 22 et 29 octobre de 19h à 20h30 à Frontenay. Inscription au 06.86.35.92.38.

CATCH

■ **ROCHEFORT.** Catch Club Atlantique fête ses 60 ans avec plusieurs combats dont un féminin et un match à 4, samedi 17 octobre à partir de 19h au gymnase du polygone. Tarifs : 8 € gradin, 12 € bord du ring, -12 ans gratuit. Renseignement au 06.67.68.55.78.

MULTIPSORT

■ **ESNANDES.** Dans le cadre d'Octobre rose, cours sportifs (pilates, renforcement musculaire, stretching, cardio fitness, cardio danse) animés par Sabine, Sonia et Henri du lundi 19 au jeudi 22 octobre à la salle Jean Audineau, pendant les cours habituels, organisés par Sports & Loisirs.

TENNIS DE TABLE

■ **NIEUL-SUR-MER.** Stage découverte et initiation organisé par le club pongiste du lundi 19 au vendredi 23 octobre de 10h à 15h30 à l'espace Michel Crépeau. Ouvert à tous les jeunes (clubs et extérieurs). Inscription 75 € jusqu'au 16 octobre sur helloasso. Contact au 06.60.50.23.44.

CYCLISME

■ **ANDILLY-LES-MARAIS.** Assemblée générale de l'amicale cycliste vendredi 16 octobre à 18h à la salle centrale.

SKATEBOARD

■ **SAINTES.** Movement Child propose un stage de skateboard du lundi 26 au jeudi 29 octobre, de 10h à 11h pour les 5 à 7 ans, de 11h15 à 12h15 pour les 8 à 10 ans et de 12h30 à 13h30 pour les plus de 10 ans, au skate park (ou au gymnase Jean Jaurès en cas de pluie). Tous niveaux, moniteurs diplômés, matériels fournis. Prix : 75 € les 4 jours. Inscription sur helloasso ou au 06.46.83.70.87.

Coupe de France : Cozes, Périgny et Rochefort seront au 6e tour



Périgny, en blanc, a écarté la formation de Châtellerault au stade du 5e tour de la Coupe de France - © *FC Périgny*

CHARENTE-MARITIME - FOOT

Les clubs du département engagés au 5e tour de la Coupe de France sont passés sans entrave. Ils disputeront le 6e tour le week-end des 24 et 25 octobre.

Trois sur trois ! Derniers représentants charentais-maritimes, l'AS Cozes, le FC Périgny et le Rochefort FC joueront le 6e tour de la Coupe de France. Le tirage a eu lieu mercredi 14 octobre. Les rencontres se disputeront les 24 et 25 octobre.

Qualifié pour les 32e de finale la saison dernière, Périgny prétend au même destin. Opposé à Châtellerault, le groupe de Damien Leclère a écarté les Viennois 2 à 0 sur leur pelouse du stade municipal, samedi 10 octobre. Après une première mi-temps mitigée, les Pérignaciens ont réussi à faire la différence grâce à Joffrey Martin, qui a ouvert le score juste avant la pause. Plus entreprenants et mieux organisés collectivement en seconde période, les Aunisiens ont su mettre leur adversaire sous pression et se créer davantage d'opportunités. Ces efforts ont été récompensés par un second but, inscrit par Aboubacar Sadio.

Face aux Deux-Sévriens de l'Éveil du Tallud (R3), les Rochefortais (R2) se sont imposés 3 à 0 pour s'offrir un 6e tour. Ils n'avaient pas réussi une telle performance depuis 2023. Pour le RFC, cette victoire a permis un beau moment de cohésion. Les dirigeants retiennent surtout la célébration dans les vestiaires, où joueurs et enfants ont pu honorer ensemble cette victoire. Ce samedi 17 octobre (coup d'envoi à 17h30), ce sont les moins de 17 ans qui espèrent se qualifier pour le 4e tour de la Coupe Gambardella. L'équipe A, elle, se rendra dimanche sur la pelouse de l'Étoile Maritime.

Club de R2, l'AS Cozes n'a eu aucun mal à se défaire de Ruffec, une autre R2. Devant plus de 300 spectateurs, les joueurs ont éliminé les Charentais sur le score de 4 à 0. Les dirigeants se souviennent que lors de l'édition 1997/1998, les Cozillons n'avaient rendu les armes qu'au 7e tour contre Luçon. En 2013, le club avait déjà rejoint le 6e tour.

Arnaud Bébien (CLP)

Surgères : les pongistes surgériens sur une très bonne dynamique



L'équipe une a pris la tête de la poule après sa victoire contre Bègles - © *ACP*

Samedi 3 octobre, l'équipe une, en Régionale 3, a battu Bègles (Gironde), 10-4. « *C'est un des gros morceaux de la poule*, explique Pierre-Henri Grenon, président du club et joueur. *C'est un très bon résultat. Et on a eu la belle surprise de voir notre principal concurrent, Talence, battu 8-6 au Bouscat. On prend donc la tête de la poule* ». Les Surgériens doivent continuer à faire preuve de détermination et conserver leur écart en vue de la montée. L'équipe 2, en Pré-régionale, a gagné 8-6 au forceps contre Nieul-sur-Mer *et enchaîne une deuxième victoire consécutive,* tout comme l'équipe 3, qui l'a emporté 9-5 contre Saint-Jean-d'Angély. « *C'est aussi une très belle opération* », estime Pierre-Henri Grenon. L'équipe 4, en Départementale 2, après son petit revers du premier match, a battu Saintes, 11-3. « *Nos quatre équipes premières, qui ont des ambitions, ont joué les premiers rôles. C'est un très bon week-end en termes de résultat* », poursuit-il.

Les deux équipes de Départementale 3 ont rencontré leurs homologues de Muron. L'équipe 6 a perdu 8-6, et l'équipe 7 a obtenu un nul, 7-7. « *Ces deux formations sont composées de jeunes qui commencent la compétition, et d'anciens joueurs. C'est de très bon augure pour la suite* », conclut le président.

Matchs du samedi 17 octobre : à 16h, équipe 1/La Couronne. Dimanche 18 octobre, à partir de 9h : équipe 2/Périgny ; Saint-Genis Champagnac/équipe 3 ; Aigrefeuille-d'Aunis/équipe 4 ; équipe 5/Rochefort ; équipe 6/Aigrefeuille-d'Aunis ; équipe 7/ La Rochelle PTT.

Puilboreau surpris sur sa pelouse, Rochefort se mord les doigts

CHARENTE-MARITIME - RUGBY

Battus par Niort, les Puilborains devront se racheter à Surgères, victorieux de Rochefort.



Puilboreau a encaissé deux essais qui ont fait mal en début de seconde période - © *Arnaud Bébien (CLP)*

Au terme d'un match émaillé de plusieurs bagarres et de cartons rouges, les Niortais ont réussi un très bon coup sur la pelouse de Puilboreau, dimanche 11 octobre, en s'imposant avec le bonus offensif (29 à 16, quatre essais à un). Ce bonus, le manager du Niort Rugby Club (NRC) Gwennaël Lemaire le qualifiait même de « *cerise sur le gâteau* » après la rencontre.

Dès la 8e minute, les locaux de Puilboreau plantaient un essai par leur arrière Lancelot Luteau, transformé par Thibault Pearce. Avec la pénalité inscrite par ce dernier, l'écart passait à 10 à 0 à la 16e. C'est à ce moment que le NRC sonnait la charge avec un essai pour revenir à 10 à 7 (score à la pause).

Au retour des vestiaires, les Deux-Sévriens réalisaient le break en moins de huit minutes avec deux essais. Le long de la ligne de touche gauche, les trois-quarts niortais prenaient de vitesse la défense puilboraine (19 à 10). Après de beaux caramels à la 56e qui valurent un jaune de chaque côté, le NRC finissait le travail avec son arrière, auteur d'un raid solitaire de 30 mètres et du 4e essai qui scellait la victoire en Charente-Maritime (29 à 16). Le match se terminait sur la triste scène d'une bagarre générale.

Du côté de Rochefort, qui accueillait Surgères, la rencontre s'est terminée par une belle soupe à la grimace. Après une première période ratée (17 à 6 à la pause pour Surgères), Rochefort remontait son retard. Les deux équipes étaient à égalité à quelques minutes de la fin, avant la pénalité de la gagne du Surgérien Axel Da Silva à la 78e (30 à 27).

Arnaud Bébien (CLP)

Water-polo : week-end de rentrée mitigé pour le Nautic Club Angérien



Les féminines ont été impitoyables à Limoges - © *NCA*

La rentrée du NCA s'est bien passée dans le bassin, mais à l'extérieur. En N2 masculine, l'équipe de Yanis Hoarau se déplaçait ce samedi 10 octobre à Pont-de-Claix (Isère). Pour ce premier match de la saison, après une première période assez équilibrée, les Angériens se sont inclinés, ne marquant que deux buts en seconde mi-temps. Score final : 16 à 9 pour Pont-de-Claix. Un premier match délicat avant la réception de Limoges samedi 17 octobre.
En parlant de Limoges, la N1 féminine a été beaucoup plus convaincante dans le Limousin. Pour leur entrée en lice dans ce championnat, les Angériennes de Cindy Michaud se déplaçaient samedi 10 octobre chez les Limougeaudes. Face à une jeune équipe locale un peu tendre, Steffy Michaud et ses coéquipières ont déroulé et s'imposent tranquillement (27-10). Sur les 27 buts inscrits, 14 l'ont été lors de la seconde mi-temps ! Rendez-vous samedi 24 octobre à domicile pour les encourager face aux Mayennaises de Laval.



Commissaire de l'exposition, Charlotte Drahé présente le modèle du Plongeur, considéré comme la « Joconde » de l'arsenal - *© Damien Carboni*

Embarquez à bord des premiers sous-marins sortis de l'arsenal

HISTOIRE. Jusqu'au 2 janvier 2028, le musée national de la Marine à Rochefort propose l'exposition ***Au poste de plongée ! L'aventure des premiers submersibles***. Parmi eux, le Plongeur et la classe Farfadet.

En 2026, le Musée national de la Marine présente sur tous les sites de son réseau (*) un ensemble d'expositions articulées autour d'un thème commun : l'appel des profondeurs. À Rochefort, le choix s'est porté sur les prémices de l'aventure sous la mer, entre 1850 et 1915. « *L'histoire de l'arsenal a souvent été liée aux expérimentations des premières machines qui ont parfois fait leurs preuves mais ont aussi connu des échecs* », explique Charlotte Drahé, administratrice du musée national de la Marine et commissaire. L'arsenal de Rochefort a, aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, été une place forte de la construction navale. Il a ensuite poursuivi ses activités, aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, en se spécialisant dans la construction de petites unités (sous-marins, torpilleurs, contre-torpilleurs).

Le visiteur explore six sections thématiques. En premier lieu, les précurseurs. « *L'idée était de montrer comment des inventeurs transmettent de nombreux projets aux constructions navales dans les années 1840-1850*, souligne Charlotte Drahé. *Cela montre l'intérêt de la Marine pour ces mondes sous-marins.* » À l'image de cette représentation d'un plongeur muni d'un système de respiration breveté par celle-ci. À cette époque, il existe un engouement tant pour l'exploration des profondeurs que pour les besoins de travailler sous la mer, en gagnant en autonomie de respiration. Les projets farfelus naissent alors, telle cette cloche à plongeur imaginée par un docteur. « *Elle ne verra jamais le jour* », précise la commissaire. Conservées au Service historique de la Défense de Châtellerault, des archives racontent ici ces projets iconoclastes.

Un modèle du Plongeur est aussi exposé. « *Figurant dans le parcours permanent, il a été restauré pour être présenté. Le canot de sauvetage est en lévitation au-dessus du Plongeur.* » C'est le premier sous-marin expérimental conçu sous Napoléon III. Il marque, en 1863, les débuts de la force sous-marine militaire en France. Ses essais sont menés en 1863 et 1864 dans la forme de radoub n°3, près de l'Hôtel de Cheusses. « *Entièrement en acier riveté, cette machine fait 44 mètres de long pour 6-8 mètres de large*, détaille Charlotte Drahé. *Pour l'époque, c'est un chantier inédit qui s'opère en secret. C'est le nec plus ultra.* » Sont par ailleurs visibles des archives de lettres échangées entre le ministre de la défense Chasseloup-Laubat et le préfet maritime à Rochefort. « *Le premier prend des nouvelles du chantier et commande le modèle pour que celui-ci soit présenté, en 1867 à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle. Malgré ces défauts techniques, la France veut monter sa capacité d'innovation.* »

Le Plongeur est pourtant loin d'être un engin sûr, bien que propulsé par une technologie conçue pour l'occasion. Ses cuves remplies d'air comprimé sont à l'arrière et à l'avant. Or, « *son arme est une hampe au bout de laquelle se trouve une charge explosive ! Encore attaché au monde de l'attaque sous-marine d'autrefois, il est néanmoins projeté vers l'avenir avec sa technologie, sa taille et la réflexion sur le sauvetage des hommes* », souligne Charlotte Drahé. Autre pan d'histoire locale, la classe Farfadet, soit quatre sous-marins électriques Farfadet, Korrigan, Gnôme et Lutin mis en chantier à Rochefort au début du XX^{e} siècle. Le Farfadet le 6 juillet 1905 et le Lutin le 16 octobre 1906 sombrent en rade de Bizerte, engloutissant 31 marins et provoquant l'émoi national.

Damien Carboni

(*) à Brest, Paris, Port-Louis, Rochefort et Toulon. Internet : musee-marine.fr



Une alcôve dédiée aux naufrages du Farfadet et du Lutin montre un scaphandrier en position d'introspection - *© Damien Carboni*



Dès l'entrée, le visiteur plonge dans une scénographie rappelant l'ambiance confinée et industrielle d'un sous-marin - *© Damien Carboni*



Un escape game reproduisant un sous-marin a été conçu, en régie, dans les caves du musée de la Marine - *© Damien Carboni*

JEUDI 15

BAL

● **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Thé dansant organisé par Christian à 14h30 à la salle Aliénor d'Aquitaine, animé par l'orchestre Jean-Vincent. Réservation 9 € au 05.46.97.12.00 ou 06.52.04.67.21.

SCÈNE

● **LONGÈVES**
Concert d'Olivier Tonnelier dit Eurêka (slam) à 20h30 à l'Envol. Adulte 15 €, de 12 à 17 ans 5 €. Billetterie sur longeves-17.fr

VENDREDI 16

BAL

● **SAINT-GEORGES-DU-BOIS**
Soirée guinguette années 70-80 animée par Les baladins d'Isis à 18h30 à la salle Saint-Georges, organisée par l'amicale laïque. Entrée gratuite. Renseignement au 06.70.96.76.90 ou 06.63.57.41.17.

BELOTE

● **NANTILLÉ**
Concours de belote du club La Neige des Ans à 14h à la salle polyvalente au lieu-dit Chez Audebert. Tarif : 11 € par personne. Inscription 22€ par 2 jusqu'au 15 octobre au 06.14.29.96.65 ou 06.65.41.17.44.

BRADERIE

● **SALLES-SUR-MER**
Zone de gratuité (vêtements tout âge) organisée par le CCAS vendredi 16 octobre de 14h30 à 19h30 et samedi 17 octobre de 9h à 16h à la salle des fêtes. Dépôts des dons jeudi 15 octobre de 10h à 18h30 et vendredi 16 octobre de 10h à 12h.

FOIRE - SALON

● **NIORT (79)**
Salon habitat, maison, jardin et déco du vendredi 16 au dimanche 18 octobre de 10h à 19h au parc des expositions. Adulte 5 €, -18 ans gratuit. Téléchargez votre entrée gratuite sur leopro.fr/salon-habitat-niort/

LOTO

● **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Loto de l'ADMR à 20h15 à la salle Aliénor d'Aquitaine. Animé par Phil, 2 € le carton, formules à 15 et 20 €, ouverture à 19h. Réservation au 06.78.35.29.68.

● **SOUBISE**
Loto des Restos du cœur à 20h30 à la salle des fêtes. Animé par Fred, 2 € le carton, ouverture à 19h. Sans réservation. Renseignement au 06.99.09.15.01.

SCÈNE

● **BERCLOUX**
Concert organisé par l''ADMS et la mairie à 18h30 en l'église avec l'ensemble clarinettes et saxophones et Choralacoustic. Entrée libre. Contact au 06.31.82.06.64.

● **CRAM-CHABAN**
Concert de gospel par les chorales Hope et Go & Sing à 20h30 en l'église suivi d'un feu d'artifice à 22h30. Entrée libre. Réservation possible à la mairie.

● **L'HOUMEAU**
Concert de Michel Lasfargues & Geri Leblanc (folk, pop et blues) à 19h à la maison intergénération. Participation au chapeau. Contact sur lartefact17@gmail.com

● **PORT-D'ENVAUX**
Feu d'artifice à 20h30 sur le terrain de rugby, après l'animation Halloween de l'APE.

● **SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS**
Blind test rétro *gym tonic aérobic* à 20h30 au centre Rencontre, organisé par AFR les p'tits ligouriens. Adulte 3 €, 3-11 ans 2 €. Inscription obligatoire au 06.19.25.30.02.

● **SAINTE-SOULLE**
L'Rido s'lève présente la comédie en 4 actes *Dynamite camping*, vendredis 16 et 30, samedis 24 et 31 octobre à 20h30 et dimanches 18 et 25 octobre à 14h45 à la maison des associations. Adulte 8 € (dont 1 € reversé pour la ligue contre le cancer du sein), -16 ans 4 €, -12 ans gratuit. Réservation obligatoire au 06.25.05.55.54.

SAMEDI 17

BAL

● **LA ROCHELLE**
Soirée dansante fifties à 18h30 à la salle France Vatré. Initiation & démonstration par Let's rock & swing, défilé de pin-up avec Les fées pin-up. Réservation 10 € sur helloasso au profit de Bougez contre la SLA.

● **SOUBISE**
Soirée dansante multidanses avec l'orchestre La Rochelle Cats et DJ Animésia à 20h30 à la salle des fêtes, proposée par KDanse. Stages de rock à 14h30, de bachata à 16h et de cha-cha-cha à 17h30. Dîner en auberge espagnole (chacun apporte un plat). Dress code : rock'n'roll. Participation 5 € le stage et 5 € la soirée. Renseignement au 06.64.39.59.13.

● **SURGÈRES**
La boum du COS (années 80-90 et 2000) animée par DJ Star Flash à 20h au Castel Park. Planches apéro sur réservation 14 € pour 2 personnes. Entrée gratuite. Inscription sur helloasso. Réservation de table de plus de 6 personnes au 06.64.84.34.50.

BELOTE

● **BORDS**
Double concours de belote des sapeurs-pompiers à 14h et 20h. Ouverture des portes à 13h30 et 19h30.

● **PLAINE-D'ARGENSON (79)**
Concours de belote du club du parc à 14h à la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière. Ouverture à 13h15. Inscription 8 €.

BRADERIE

● **MARANS**
Bourse aux livres du comité de jumelage samedi 17 et dimanche 18 octobre de 10h à 18h à la halle aux Poissons. Accès libre.

● **NUAILLÉ-D'AUNIS**
Bourse aux vêtements (hommes, femmes, enfants) proposée par Les roses du marais samedi 17 octobre de 9h à 18h et

Le festival des écritures revient animer les lieux culturels de Surgères



Des rencontres avec des auteurs et des maisons d'éditions indépendantes seront proposées le samedi, sous le tivoli place de l'Europe - *© Tony Landret (CLP)*

La 13e édition aura lieu du jeudi 15 au dimanche 18 octobre. Au menu : expositions, ateliers, animations, rencontres d'auteurs et spectacles.

Comme une bonne habitude, l'association En avant-première revient chaque automne à Surgères pour proposer son festival des écritures qui se déploie de la Micro-Folie au Palace, en passant par la médiathèque, le tivoli place de l'Europe et les locaux de l'association, boulevard Saint-Gilles. « *Chaque lieu est un lieu d'échanges qui permet une approche humaine des auteurs* », explique Véronique Amans, co-organisatrice.

Dans les locaux de l'association, pas moins de six ateliers d'écriture seront animés par les auteurs de la maison d'édition L'Ire des marges. « *Cette année nous voulons mettre un coup de projecteur sur les maisons d'éditions indépendantes* », souligne Catherine Cambianica, présidente de l'association. Mais l'écriture n'est pas qu'une affaire d'adultes.

Un festival pour petits et grands

Des ateliers seront proposés pour les enfants au Palace et à la médiathèque durant la journée du samedi 17 octobre. Petits et grands se retrouveront ce jour-là à 11 heures à la Micro-folie pour le spectacle *Philo au fil de l'eau*, et des animations dans le cadre du programme *Entre les lignes*, axé sur la jeunesse et la création littéraire, en partenariat avec le réseau des bibliothèques d'Aunis Sud.

Chacune des journées sera ponctuée d'un spectacle, musical le jeudi avec le trio Joaquim y la Cuerda, de lecture le vendredi avec *Entendre la photographie* de Paule Dupraz et Éric Chevance, et de clown le samedi avec Madame C. Le samedi, de 9 heures à 18 heures, le tivoli accueillera le public à la rencontre d'auteurs pour des tables rondes et une animation Kamishibai. Les rencontres d'auteurs et de maisons d'édition de Nouvelle-Aquitaine se poursuivront, boulevard Saint-Gilles le vendredi 16 et le samedi 17 à 14h et 17h. Au Palace, le samedi à 14h, un spectacle concert *Le conservatoire fait son cinéma* sera organisé dans le cadre du partenariat avec l'association pour le centenaire de l'espace culturel. Enfin, deux expositions seront accessibles dans le cadre du festival : *Quelques Dimanches*, dans les locaux d'En avant première et *Philomino* à la Micro-folie.

Tony Landret (CLP)

Programme complet sur le site d'En avant première. Contact et informations au 06.84.19.96.91 / enavantpremiere17@yahoo.fr

Le festival Escales en bibliothèques invite au jeu à Fouras-les-Bains

Jusqu'au 4 novembre, la médiathèque propose des animations pour donner aux plus jeunes le goût de la lecture. Une journée dédiée aux jeux est notamment programmée le 21 octobre.



La médiathèque de Fouras-les-Bains, rue du Général-Bruncher - *© Nicole-Claude Meschin (CLP)*

Mercredi 21 octobre à la médiathèque de Fouras, les enfants seront particulièrement à l'honneur. À 10 heures, un atelier de conte interactif sera proposé aux enfants dès 4 ans, sur inscription. L'après-midi, de 14 heures à 18h30, plusieurs animations seront accessibles aux horaires habituels d'ouverture de l'établissement.

Les participants pourront notamment partir à la recherche de personnages de livres échappés dans le cadre de l'activité *Panique à la médiathèque*, découvrir *Les sirènes de Fouras*, se confronter à des casse-tête ou encore mener l'enquête avec *Micro-Macro Crime City*. Des mots fléchés géants seront également proposés. La journée se prolongera à 19 heures par une soirée consacrée aux jeux de société, animée par Bertrand Marchal. Cette activité sera ouverte aux enfants à partir de 8 ans, sur inscription. À travers cette programmation ludique, la médiathèque entend faire de la lecture une expérience de découverte et de partage, en particulier auprès du jeune public.

Nicole-Claude Meschin (CLP)

Renseignements et inscriptions au 05.46.84.29.31.

dimanche 18 octobre de 9h à 13h à la salle des fêtes. Renseignement par SMS au 06.20.45.38.31.

EN FAMILLE

● **BERCLOUX**
Soirée jeux proposée par la ludothèque des Vals de Saintonge à 20h à la salle des fêtes. Gratuit. Contact au 05.46.33.37.14.

EXPOSITION

● **PORT-DES-BARQUES**
Un port… des barques, ouvrages portuaires et activités maritimes du XVII^e au XXI^e siècle, samedi 17 octobre de 11h à 18h et dimanche 18 octobre de 14h à 18h à la salle des fêtes, organisée par le club d'histoire locale. Exposition, lectures, projections… Échanges avec le public autour du diaporama samedi à 15h. Conférence *Étienne Bouron, Portbarquais et pilote de la Charente* animée par Bruno Baverel, dimanche à 15h. Entrée libre.

FÊTE - FESTIVAL

● **PLAINE-D'ARGENSON (79)**
55^e fête des plantes et du jardin samedi 17 et dimanche 18 octobre de 9h à 18h au domaine de Péré à Prissé-la-Charrière. Adulte 7 €, réduit 1 €, -16 ans gratuit. Contact au 06.08.23.67.92.

LOTO

● **BREUIL-MAGNÉ**
Loto du comité des fêtes à 20h15 à la salle culturelle. Animé par Phil, 2 € le carton, formules à 15 et 20 €, ouverture à 19h. Sans réservation.

● **COURÇON-D'AUNIS**
Loto du FC2C à la salle socioculturelle. 2 € le carton, tour enfant, ouverture à 19h30.

● **L'ÎLE-D'ELLE (85)**
Loto à 20h au foyer rural. 2 € le carton, ouverture à 18h. Réservation au 06.67.65.15.02.

● **MARENNES**
Loto d'Aide et sourire pour tous à 20h30 à la salle polyvalente. 44 quines, 2 € le carton, ouverture à 18h30. Réservation au 06.64.18.38.28 ou 05.46.85.31.57.

● **MAZERAY**
Loto de la Tribu de GSY à 20h30 à la salle des fêtes. Animé par Fred, 2 € le carton, ouverture à 18h30. Réservation au 06.82.26.99.20 ou 06.65.65.11.59.

● **SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE**
Loto de la FSSh cyclisme à 20h30 à la salle Jean Garnier. 40 quines, 2 € le carton, ouverture à 19h. Réservation au 06.81.55.66.81.

● **TONNAY-BOUTONNE**
Loto de l'amicale des sapeurs-pompiers à 20h à la salle des fêtes. 2 € le carton, ouverture à 18h30. Sur réservation au 06.47.35.26.82 ou 06.41.76.28.42.

MARCHÉ

● **SAINT-LOUP-DE-SAINTONGE**
Marché artisanat et bien-être de 10h à 17h à la salle des fêtes.

PÉTANQUE - PALETS

● **MARSAIS**
Concours de palets fonte sur plomb en doublette proposé par le stade boisseuillais à 14h au complexe du Chat d'Eau. Inscription 16 € par équipe au 07.80.43.97.28.

● **SAINT-AGNANT**
Dans le cadre d'Octobre rose, concours de pétanque en doublette sur la place de la Gare. Inscription sur place 6 € dès 13h30.

SCÈNE

● **CHIVES**
Concert de gospel du groupe Hope organisé par la mairie à 20h en l'église. Entrée libre.

● **MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (79)**
Concert *Soleil en automne* avec Kaal à 20h, La Melting Potes Family (roots, reggae, soul) à 21h15 et le collectif Amatid Jam (pop, latino, zouk, reggae) à 22h30 à la salle des fêtes. Prévente 6 € sur helloasso ou sur place 8 €, -16 ans gratuit.

● **SAINT-AGNANT**
La C^ie de théâtre Zap Arts T' présente *Z'avez pas vu Mirza ?* samedi 17 octobre à 20h30 et dimanche 18 octobre à 15h30 à la salle des fêtes. Entrée 7 € dont 1 € reversé aux chiens guides d'aveugles de l'ouest. Réservation au 07.85.50.04.31.

● **SAINTE-GEMME**
Feu d'artifice à 21h30 dans la zone Les Iris (vers l'église), offert par la municipalité.

● **SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
Fête de l'orgue avec le concert *Le chant des pierres* par Fabrice Bony samedi 17 octobre à 20h30 et le concert voix et orgue par Mathilde et Michel Milhères dimanche 18 octobre à 16h en l'église. Gratuit.

● **SAINT-ROGATIEN**
Théâtre d'improvisation à 20h30 au centre Rencontres. Adulte 5 €, -16 ans 2 €, -11 ans gratuit. Réservation en mairie.

● **TONNAY-CHARENTE**
Concert d'Ouaga 2000 (musiques et danses de l'Afrique de l'Ouest) à 20h30 aux Halles. Gratuit. Réservation sur swll.to/ProgLABO

DIMANCHE 18

BELOTE

● **MASSAC**
Concours de belote du club des retraités à 14h à la salle des fêtes. Inscription 10 € au 05.46.26.56.21.

● **VILLARS-LES-BOIS**
Concours de belote de l'Amicale Villarboisienne à 14h. Tarif 12 €. Contact au 06.80.00.31.97 ou 07.71.56.60.39.

CINÉMA

● **LA JARRIE**
Projection du film *Annie colère* à 18h à la salle des fêtes. Gratuit.

EN FAMILLE

● **AIGREFEUILLE-D'AUNIS**
Vide ta chambre de l'Apel St-Sacrement de 9h à 17h à la salle des fêtes. Renseignement au 06.23.68.46.86.

● **SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS**
Vide ta chambre / bourse à l'enfance proposée par l'APE Mômes en fête de 9h à 14h au centre de Rencontre. Contact sur ape.saintsauveurdaunis@gmail.com

Saint-Jean-de-Liversay accueille un spectacle autour de la lecture

Vendredi 16 octobre à 18h30, la compagnie du Dagor présentera *Nos amis, les livres* à l'annexe du complexe sportif, dans le cadre du festival Escales en bibliothèques.



Nadine Bechade, comédienne et Thomas Gornet, comédien et metteur en scène - © *Thierry Laporte*

Organisé par la Médiathèque départementale de Charente-Maritime, le festival Escales en bibliothèques fait étape dans 22 bibliothèques du département, du 3 octobre au 4 novembre. Dans ce cadre, la compagnie du Dagor présentera son spectacle *Nos amis, les livres* à la bibliothèque de Saint-Jean-de-Liversay vendredi 16 octobre à 18h30.

Créée en 2001 à Limoges, la compagnie du Dagor est dirigée artistiquement par trois personnes. Ses créations interrogent la place de l'individu dans la société. La compagnie explique vouloir « *inciter le public à ressentir plutôt qu'à comprendre afin qu'il accède à son imaginaire* ».

Avec *Nos amis, les livres*, les comédiens proposent une conférence burlesque et satirique autour de leur passion pour la lecture. Sur un mode clownesque, ils partagent leurs connaissances de la littérature jeunesse d'autrefois et invitent les spectateurs à replonger dans leurs souvenirs de lecture.

À travers une sélection d'extraits, les interprètes mêlent humour et réflexion, tout en exprimant leur inquiétude face au déclin de la lecture. Une manière décalée d'aborder la place des livres et de raviver le plaisir de lire.

Danielle Driou (CLP)

Le spectacle est gratuit à partir de 12 ans, mais la réservation est conseillée 05.46.01.62.87 ou bibliotheque@saintjeandeliversay.fr.

À La Rochelle, les Rotary mettent le jazz au service de la solidarité

La 28^e édition du Concert de Jazz des Rotary réunira un quintet international autour de la contrebassiste, chanteuse et compositrice australienne Nicki Parrott. Les bénéfices de la soirée seront reversés à l'association Muzika.


Nicki Parrott - © *Capture d'écran YouTube Lord Music*

Devenu un rendez-vous incontournable de la vie culturelle rochelaise, le Concert de Jazz des Rotary associe chaque année musique et engagement solidaire. Pour cette 28^e édition, le public est attendu vendredi 16 octobre à partir de 19 heures à l'Espace Encan. À la tête du quintet, Nicki Parrott s'est imposée comme une contrebassiste reconnue sur la scène internationale du jazz. Chanteuse et compositrice, elle partagera l'affiche avec quatre musiciens aux parcours internationaux : le Britannique Adrian Cox à la clarinette et au chant, l'Australien Attila Korb au trombone et au chant, l'Américain Chris Hopkins au piano et au saxophone alto, ainsi que le Néerlandais Frits Landesbergen à la batterie.

Au-delà de la musique, le concert porte une ambition solidaire. En 2026, les bénéfices seront reversés à l'association Muzika, qui utilise la pratique musicale pour stimuler la créativité des enfants et des adultes en situation de handicap. Son action passe notamment par l'installation de pianos dans des établissements scolaires et médico-éducatifs, des ateliers de composition et des interventions d'artistes. L'an dernier, les recettes avaient bénéficié à Arkoun, une association engagée dans la pose de prothèses de hanche et la formation de chirurgiens au Cambodge.

Réservation sur Helloasso.

Saint-Savinien : les calligraphies de Pablo Dugaz au Belvédère

Du lundi 19 au dimanche 25 octobre, de 10 heures à 18 heures, la salle Guy de Lâage accueille une exposition consacrée aux œuvres de cet artiste spécialiste de la calligraphie découpée.

Né à Saintes en 1955, Pablo Dugaz travaille depuis 1998 le papier au cutter. Il ne se contente pas de découper quelques lettres ou motifs : il réalise des textes et parfois des poèmes entiers d'un seul tenant, notamment à partir d'œuvres de Baudelaire ou Verlaine. Les lettres et les mots sont reliés les uns aux autres par de fines attaches, des lignes et des ornements qui participent pleinement à la composition. L'artiste se définit lui-même comme un « *papercut calligraphist* ».

La lumière au centre des créations

Son travail repose notamment sur le jeu entre les pleins et les vides. Certaines découpes, réalisées au millimètre près, deviennent si fines qu'elles donnent l'impression que les mots flottent dans l'espace.

La lumière tient d'ailleurs une place importante dans la présentation de ses créations. Suspendues devant une fenêtre, les feuilles découpées laissent passer les rayons du soleil et projettent leurs textes en ombre sur les murs ou le sol. Le mouvement de l'air peut également faire « danser » les poèmes.

L'exposition est proposée par l'association Pablo Dugaz, basée à Saint-Savinien, qui s'est donné pour mission de protéger et promouvoir l'œuvre de l'artiste. À découvrir au Belvédère de Saint-Savinien du lundi 19 au dimanche 25 octobre.

● **SURGÈRES**
Bourse aux vêtements et jouets de l'Apel, de 10h à 17h dans la cour de l'école Jeanne d'Arc. Contact au 06.60.91.57.36.

FOIRE - SALON

● **SAINT-XANDRE**
Le livre en fête de 10h à 18h à l'Agora. Présence de 40 auteurs, marraine : Anne Richard, parrain : Brian Bouillon-Baker, invité d'honneur : Bruno Amato.

LOTO

● **MARANS**
Loto de l'Éveil à 14h à la salle polyvalente. 2 € le carton. Réservation au 05.46.01.09.93 ou 05.46.01.05.00.

● **SAINT-GEORGES-DU-BOIS**
Loto de l'Amicale laïque à 14h15 à la salle Saint-Georges. Animé par Phil, 46 quines, 2 € le carton, formules à 15 et 20 €, ouverture à 13h. Réservation au 06.63.57.41.17 ou 06.23.36.62.19.

PÉTANQUE - PALETS

● **SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY**
Concours de palets en fonte sur plomb du FC Nord 17 à 11h au complexe sportif. Inscription 15 € la doublette au 06.65.67.43.19 ou sur helloasso.

SCÈNE

● **LA DEVISE**
La troupe du rideau rouge présente la comédie *Théâtre sans animaux* à 15h à la salle des fêtes de Vandré, organisé par le club de l'amitié. Adulte 8 €, -12 ans gratuit. Réservation au 06.65.66.37.14 ou 07.85.34.03.18.

● **SAINT-PIERRE-D'AMILLY**
Théâtre *Mamie balance tout même son soutien-gorge !* par la troupe Anima'Phoenix, à 15h à la salle des fêtes. Adulte à partir de 5 €, -10 ans participation libre. Au profit d'Octobre rose. Réservation au 06.70.06.52.95 ou 06.27.46.05.62.

VIDE-GRENIERS

● **ANNEPONT**
19e brocante de l'AEDSEP. Renseignement au 06.74.41.08.29 ou 06.33.01.74.57.

● **MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (79)**
Vide-greniers de Mauzé Actif de 8h à 18h dans le centre bourg. Renseignement au 05.49.26.37.13 ou 05.49.26.30.67.

● **SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY**
Vide-greniers du FC Nord 17, de 8h à 18h au gymnase. Contact au 06.04.52.27.03.

● **SAINT-VIVIEN**
Vide-greniers du foyer rural de 9h à 17h. Renseignement au 06.09.56.06.15.

PRÉVOYEZ DÉJÀ

EN FAMILLE

● **CABARIOT**
Jeux anciens et jeux en bois mercredi 21 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h à la bibliothèque. Réservation au 06.08.77.84.58.

● **MAZERAY**
Jeux de société les mercredis 21 et 28 octobre de 15h à 18h à la médiathèque. Gratuit. Contact au 05.46.26.40.71.

MARCHÉ

● **PRIN-DEYRANÇON (79)**
Marché de producteurs et créateurs mercredi 21 octobre de 16h à 20h au Potager Mignon (Le Champ Gâté). Concert et visite de la ferme.

REPAS - GASTRONOMIE

● **ARDILLIÈRES**
Soirée chic et choc avec repas (suprême de poulet) proposée par le comité des fêtes samedi 24 octobre à 19h, animée par DJ Guillaume. Adulte 25 €, -12 ans 12 €. Inscription avant le 19 octobre au 06.15.63.33.73 ou 06.87.89.70.14.

● **BERNAY-SAINT-MARTIN**
Déjeuner choucroute du Cercle de l'espérance dimanche 25 octobre à 12h à la salle des fêtes. Inscription 25 € avant le 19 octobre au 06.66.56.30.09 ou 06.31.96.84.80.

● **FOURAS-LES-BAINS**
Déjeuner dansant (choucroute et bière) organisé par le comité de jumelage samedi 24 octobre à 12h aux Salons du Parc, animé par Gibann & Mathilde. Inscription 54 € au 06.12.43.25.33.

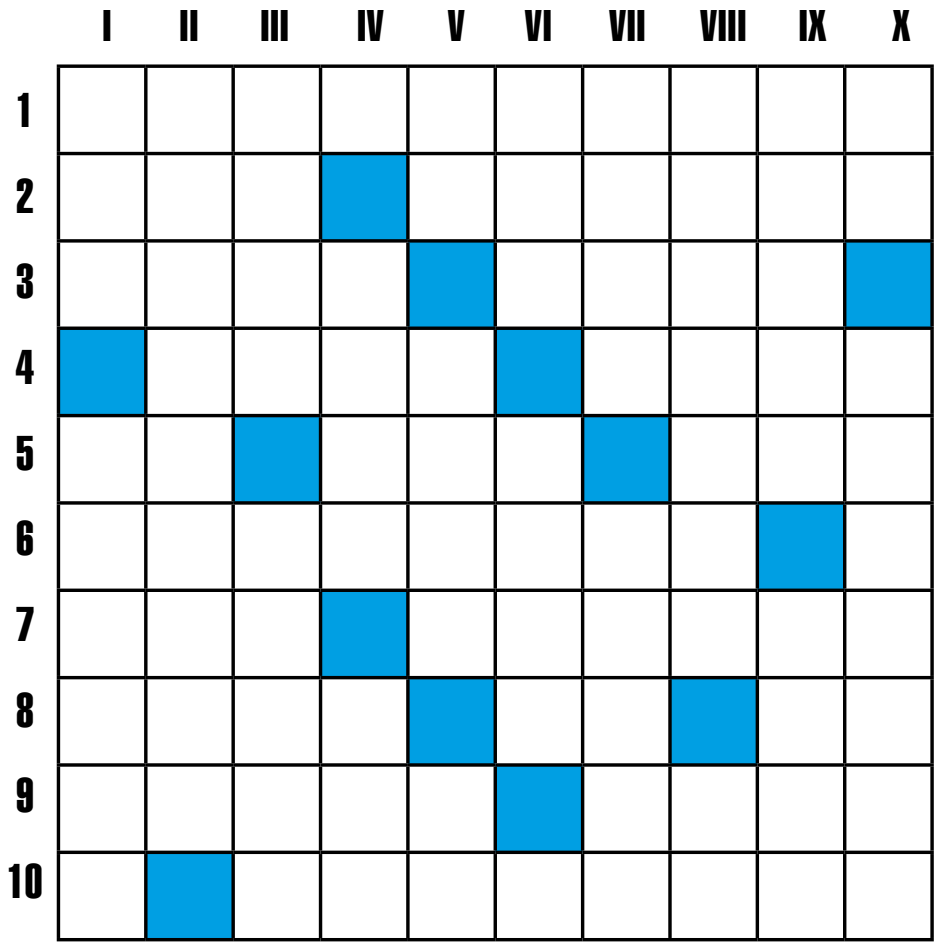
● **LE THOU**
Soirée années 90 et repas couscous organisés par Loisirs et jeunesse samedi 24 octobre à 19h30 à la salle des fêtes. Adulte 25 €, enfant 15 €. Inscription obligatoire au 06.61.30.09.90 ou 06.21.21.24.41.

● **SAINT-AGNANT**
Repas tartiflette du Jumelage du FEP dimanche 25 octobre à 12h30 à la salle des fêtes. Adulte 23 €, -12 ans 12 €. Inscription avant le 18 octobre au 06.76.55.56.43.

SCÈNE

● **MURON**
Dia de muertos, spectacle équestre mexicain (chevaux, feu, danse, voltige) les 21, 23, 24, 26, 28 et 30 octobre à 19h à l'écurie Art'caball, lieu-dit Bel Air Sud. Adulte 20 €, enfant 15 €. Réservation sur helloasso. Renseignement au 06.19.58.00.89.

A vous de jouer !



HORIZONTALEMENT
1. Très agréable. **2.** Echange de données informatisées. Végétaux. **3.** Provoque des éclats. Messagère ailée des dieux. **4.** Coupe. La moindre chose. **5.** Petit animal. Très mauvais. Démonstratif. **6.** Séjour de la Sainte Famille. **7.** Déesse marine. Sur l'Iton. **8.** Séjour des Cyclopes. Roulé. Participe. **9.** La galère du roi. De feu. **10.** Qui partent du cœur.

VERTICALEMENT
I. Se dit à la belote. Guides des grisons. **II.** Qui porte à la piété. **III.** Du Bellay l'a chanté. Affections. **IV.** Ville de Sicile. Gendre de Mahomet. **V.** Adverbe. Coriace. Préposition. **VI.** Il laisse toujours un certain déchet. Plan. **VII.** On y est à couvert. Va avec le porc. **VIII.** Pâtisserie légère. Symbole du grade. **IX.** Grivois. A des voix. **X.** Sur une peau d'âne. Désordres moteurs.

SUDOKU

					9			8
			6	7	5	2	9	
		6					3	
		8			7			
3	9							
		5	9	2				
								7
8	7		4	9	6		2	
6						9		4

SOLUTIONS - 8 OCTOBRE

HORIZONTALEMENT
1. Contresens. **2.** Aviron. Via. **3.** Anis. Bell. **4.** Ut. Séton. **5.** Sel. Sortir. **6.** Usés. Un. Ni. **7.** Touraine. **8.** Io. Inn. Lee. **9.** Eton. Arles. **10.** Réussites.

VERTICALEMENT
I. Ça. Usurier. **II.** Ovates. Oté. **III.** Nin. Let. Où. **IV.** Tris. Soins. **V.** Roses. Un. **VI.** En. Tournai. **VII.** Borna. RT. **VIII.** Event. Ille. **IX.** Nil. Innées. **X.** Salariées.

7	9	8	4	6	5	1	3	2
3	4	6	1	2	9	5	7	8
2	5	1	7	8	3	6	9	4
9	8	7	3	5	6	2	4	1
4	3	5	2	1	7	8	6	9
1	6	2	8	9	4	7	5	3
8	7	9	6	4	2	3	1	5
6	1	4	5	3	8	9	2	7
5	2	3	9	7	1	4	8	6

Avis aux associations
1 annonce gratuite
Pour une 2e parution, sous forme de publicité (à partir de 39€ TTC) : contactez Franck Delapierre
. 06 98 32 09 43
. f.delapierre@lhebdo17.com

VOUS POUVEZ ENVOYER VOTRE ANNONCE
1. soit par mail
annonce@lhebdo17.com
(rédigez votre mail selon le modèle ci-contre)
2. soit par courrier
L'Hebdo de Charente-Maritime
7 rue Paul Bert
17700 Surgères
(utilisez le coupon ci-contre)

COMMUNE
TARIFS
TYPE DE MANIFESTATION
○ RÉSERVATION - ○ RENSEIGNEMENT
DATE, HEURE ET LIEU
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ORGANISÉ PAR



SURGÈRES : THOMAS CROISIÈRE VA CÉLÉBRER LE CINÉMA AU PALACE

Vendredi 16 octobre à 20h30, l'espace socioculturel accueille l'humoriste Thomas Croisière pour 80 minutes d'un spectacle consacré aux grandes comédies du cinéma français. De Jean-Paul Belmondo à Louis de Funès, en passant par la troupe du Splendid, l'humoriste, bien connu des auditeurs de France Inter, évoque les figures incontournables du septième art à travers anecdotes, souvenirs et moments d'humour. Entre hommage au cinéma populaire et invitation à redécouvrir des films cultes, ce spectacle mêle rires et nostalgie. Thomas Croisière pourrait également laisser une place à l'une de ses autres passions : le karaoké. Renseignements, billetterie et réservations sur lepalace-surgeres.fr (© Kobayashi)



ONE WOMAN SHOW DE CAROLINE LE FLOUR À MURON SAMEDI 17 OCTOBRE

Samedi 17 octobre, à 20h, la mairie de Muron offre, avec le soutien de la Caro (Communauté d'agglomération Rochefort Océan), le one woman show écrit et interprété par Caroline Le Flour. Intitulé *La Chauve sourit,* en référence au sketch de Jean-Marie Bigard, celui-ci s'inscrit dans le cadre d'Octobre Rose. Dans ce spectacle, joué au Festival international du rire de Liège, Caroline Le Flour, engagée dans l'armée à 19 ans, chef de projet marketing à 27 ans puis burnoutée, raconte avec humour et authenticité son combat contre le cancer diagnostiqué à l'âge de 32 ans. Les réservations s'effectuent directement auprès de la mairie ou au 05.46.27.70.42. ou sur accueil@muron.fr (© laetitiadoutre)



NIEUL/MER : ACAD'ÔCHŒUR FAIT RÉSONNER LES VOIX DE LA JEUNESSE

Le chœur académique d'adolescents de l'académie de Poitiers se produira samedi 17 octobre à 18h à l'espace Michel-Crépeau. Du *Chant des partisans* à *L'Enfer*, en passant par *Baba Yetu* et un medley de Daft Punk, l'ensemble Acad'ÔChœur, dirigé par Mathias Charton, proposera au public un voyage musical aux univers variés. Plusieurs fois récompensé au festival international de Neerpelt, l'ensemble défend l'exigence musicale et plaisir de chanter ensemble. En première partie, les jeunes choristes du collège Jean-Guiton de Lagord monteront sur scène pour mettre à l'honneur la pratique du chant choral en milieu scolaire. Tarif : 10 €, réduit 5 €. Renseignements au 06.95.40.37.90 ou sur acadochoeur.fr. (© Acad'ÔChœur)



LA RONDE : UN CONTE MUSICAL SUR « LA FIESTA DE LOS MUERTOS »

Mercredi 21 octobre, de 14h30 à 15h15, la salle des fêtes de La Ronde accueille Orel et Núria, musiciens de la Compagnie Dona Mezkal, spécialisée dans les univers musicaux immersifs où musique, image et récits se rencontrent. Ils distilleront un conte musical intitulé *Parco*. Ce dernier fait référence à l'histoire qu'ils ont entendue au Mexique à propos d'un squelette attachant qui revient, chaque année, retrouver ses proches. Accompagnés d'un violoncelle et d'une guitare, ils invitent le public à suivre Parco lors de « la Fiesta de los Muertos », lors d'une journée de fête pleine d'émotion. Ce spectacle gratuit est tout public (à partir de 3 ans). Réservation au 06.25.78.02.83. (© C[ie] Dona Mezkal)

LES MARÉES

VENDREDI 16 OCTOBRE

MATIN

- Marée basse : 02h32
- Marée haute : 07h54
- Coefficient : 56

APRÈS-MIDI

- Marée base : 15h54
- Marée haute : 20h04
- Coefficient : 50

SAMEDI 17 OCTOBRE

MATIN

- Marée basse : 03h10
- Marée haute : 08h34
- Coefficient : 43

APRÈS-MIDI

- Marée basse : 15h36
- Marée haute : 20h42
- Coefficient : 37

DIMANCHE 18 OCTOBRE

MATIN

- Marée basse : 03h56
- Marée haute : 10h28
- Coefficient : 32

APRÈS-MIDI

- Marée basse : 16h28
- Marée haute : 23h58
- Coefficient : 28

VOS CINÉMAS INDÉPENDANTS



SURGÈRES - LE PALACE

- Jeu 15 : *Ni vue, ni connue* à 14h15. *Notre salut* à 16h45. *Les misérables* à 20h.
- Sam 17 : *Digger* à 16h30. *Les misérables* à 20h30.
- Dim 18 : *Ma famille de samouraïs* à 11h. *Garance* à 14h30. *Les misérables* à 17h. *Digger* à 20h30 (VO).
- Lun 19 : *Joyeuse jungle !* à 14h15. *Le monde à l'envers* à 16h. *Les misérables* à 17h15. *Ni vue, ni connue* à 20h30.
- Mar 20 : *Joyeuse jungle !* à 10h30. *Les misérables* à 14h15. *Digger* à 17h45. *Notre salut* à 20h30.
- Mer 21 : *Petite casbah* à 11h. *Le corset* à 14h15. *Le roi du game* à 16h15. *Fausse note* à 18h30. *Karma* à 20h30.

ST-HILAIRE-LA-PALUD - VENISE VERTE

- Jeu 15 : *Histoires de la nuit* à 21h.
- Ven 16 : *Si tu penses bien* à 21h.
- Sam 17 : *Ma famille de samouraïs* à 16h. *L'invitation* à 21h.
- Dim 18 : *Si tu penses bien* à 16h. *Histoires de la nuit* à 21h.
- Lun 19 : *L'invitation* à 21h.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - CINÉVALS

- Jeu 15 : *Notre salut* à 13h50. *Her private hell* à 13h50 et 21h10 (VO). *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 14h et 19h20. *Les misérables* à 16h. *Digger* à 16h (VO). *Les ensorceleuses 2* à 17h. *Gabin* à 18h30.
- Ven 16 : *Garance* à 14h. *Le corset* à 14h et 18h30. *Les misérables* à 14h et 20h30. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 16h. *Mochy* à 16h30. *Digger* à 17h30. *Notre salut* à 18h. *Hunger games, l'embrasement* à 20h30. *Fini de rire ! L'humour politique au garde-à-vous* ? à 21h10.
- Sam 17 : *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 13h50. *Le lorax* à 14h. *Les misérables* à 14h20 et 20h. *Un amour d'épouvantail* à 16h. *Le corset* à 16h. *Notre salut* à 17h30. *Mochy* à 18h et 21h. *Her private hell* à 18h20 (VO). *Digger* à 20h50.
- Dim 18 : *Mochy* à 14h. *Le corset* à 14h et 18h. *Les misérables* à 14h et 20h10. *Shaun le mouton, la bêêête d'Halloween* à 16h. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 16h et 20h20. *Digger* à 17h30. *Les hommes préfèrent les blondes* à 18h (VO). *Les ensorceleuses 2* à 20h.
- Lun 19 : *Digger* à 14h (VO). *Le corset* à 14h et 21h. *Ma famille de samouraïs* à 15h. *Notre salut* à 16h. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 16h40 et 19h. *Mochy* à 16h50 et 18h40. *Her private hell* à 18h40 (VO). *Les misérables* à 20h30. *Garance* à 21h.
- Mar 20 : *Mochy* à 13h50 et 17h20. *Les misérables* à 13h50 et 17h40. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 14h et 21h10. *Le corset* à 15h40 et 19h10. *Fini de rire ! L'humour politique au garde-à-vous ?* à 16h. *Her private hell* à 18h10 (VO). *Notre salut* à 20h30. *Les ensorceleuses 2* à 21h10.
- Mer 21 : *Les misérables* à 14h et 17h. *Karma* à 14h et 20h30. *Le corset* à 14h et 21h. *Mochy* à 16h50 et 18h40. *Le monde à l'envers* à 17h30. *Ducobu et le fantôme de St-Potache* à 19h. *Notre salut* à 20h30.



TONNAY-BOUTONNE - CINÉ REX

- Jeu 15 : *Rose* à 18h. *La vie de Lise* à 20h30.
- Ven 16 : *L'invitation* à 20h30.
- Sam 17 : *Rose* à 20h30.
- Lun 19 : *Histoires de la nuit* à 18h.
- Mar 20 : *L'invitation* à 18h.
- Mer 21 : *Justin le Juste* à 20h30.



SAINT-SAVINIEN - LE FLORIDA

- Ven 16 : *Pressure* à 20h30 (VO).
- Sam 17 : *Les contrebandiers* à 20h30.
- Dim 18 : *Le mystère Lucy Lost* à 17h.
- Lun 19 : *Les contrebandiers* à 20h30 (VO).
- Mar 20 : *Justin le Juste* à 20h30.

MATHA - LE FORUM

- Jeu 15 : *Rose* à 20h45 (VO).
- Ven 16 : *Les contrebandiers* à 20h45.
- Sam 17 : *Les héros du Louvre* à 15h. *Les contrebandiers* à 20h45.
- Dim 18 : *L'invitation* à 15h.
- Lun 19 : *L'invitation* à 20h45.

CINÉMA CHEZ NOUS

- Aulnay-de-Saintonge : *Les héros du Louvre* vendredi 16 octobre à 21h au complexe culturel.
- Burie : *Les héros du Louvre* mercredi 21 octobre à 20h30 à la salle des fêtes.
- Pont-l'Abbé-d'Arnoult : *Les héros du Louvre* jeudi 15 octobre à 21h à la salle l'Éventail.
- Tonnay-Charente : *La Pat'Patrouille, mission dino* à 15h et *Les héros du Louvre* mardi 20 octobre à l'auditorium du centre Richard.